

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
<b>Numéro de dossier</b>	20211330
<b>Date de réalisation</b>	06/09/2021
<b>Localisation du bien</b>	20 rue des veaux 67000 STRASBOURG
<b>Section cadastrale</b>	24 80, 24 92
<b>Altitude</b>	138.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.58213 - Longitude 7.755497
<b>Désignation du vendeur</b>	MERIMEE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé sur commande par Media Immo qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK soient exactes.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES			
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée		EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation par crue	Approuvé le 20/04/2018	NON EXPOSÉ	-
PPRn Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé le 20/04/2018	EXPOSÉ	Voir prescriptions (1)
PPRt Effet de Surpression	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt Effet Thermique	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt Effet Toxique	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE			
- Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (2)	EXPOSÉ	-
- Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (2)	EXPOSÉ	-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)			
Consultation en ligne sur <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb">https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb</a> Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de STRASBOURG			
- Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ	-

(1) **Information Propriétaire : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.**  
Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés.  
(Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

(2) **À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.**

SOMMAIRE
Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques dont l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° NC du 24/07/2019 mis à jour le [ ]

**Adresse de l'immeuble**  
20 rue des veaux  
67000 STRASBOURG

**Cadastre**  
24 80, 24 92

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit  anticipé  approuvé  date 20/04/2018

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :  
autres [ ]  
inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit  anticipé  approuvé  date [ ]

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  
mouvements de terrain  autres [ ]

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM  
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

**Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)**

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé  
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé  oui  non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement  oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription  oui  non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente  oui  non

**Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire**

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

**Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3  oui  non

**Information relative à la pollution de sols**

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)  NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

**Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\***

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente  oui  non

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

**Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte**

Carte Sismicité, Carte Inondation par crue, Carte Inondation par remontées de nappes naturelles, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

**Vendeur - Acquéreur**

Vendeur MERIMEE

Acquéreur [ ]

Date 06/09/2021 Fin de validité 06/03/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier.  
L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.media-immo.com>  
© 2021 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudouin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENSER

Signature(s)

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

Préfecture : Bas-Rhin  
Adresse de l'immeuble : 20 rue des veaux 67000 STRASBOURG  
En date du : 06/09/2021

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983	
Inondations et coulées de boue	18/08/1986	18/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	
Inondations et coulées de boue	12/03/1988	29/03/1988	10/06/1988	19/06/1988	
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990	
Inondations et coulées de boue	13/08/1990	13/08/1990	04/12/1990	15/12/1990	
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	24/12/1992	16/01/1993	
Inondations et coulées de boue	19/06/1994	19/06/1994	28/10/1994	20/11/1994	
Inondations et coulées de boue	21/06/1995	21/06/1995	28/09/1995	15/10/1995	
Inondations et coulées de boue	09/06/1996	09/06/1996	01/10/1996	17/10/1996	
Inondations et coulées de boue	12/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	03/05/2000	03/05/2000	06/11/2000	22/11/2000	
Inondations et coulées de boue	11/05/2000	12/05/2000	06/11/2000	22/11/2000	
Inondations et coulées de boue	29/05/2008	30/05/2008	11/09/2008	16/09/2008	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le : \_\_\_\_\_ Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : MERIMEE Acquéreur : \_\_\_\_\_

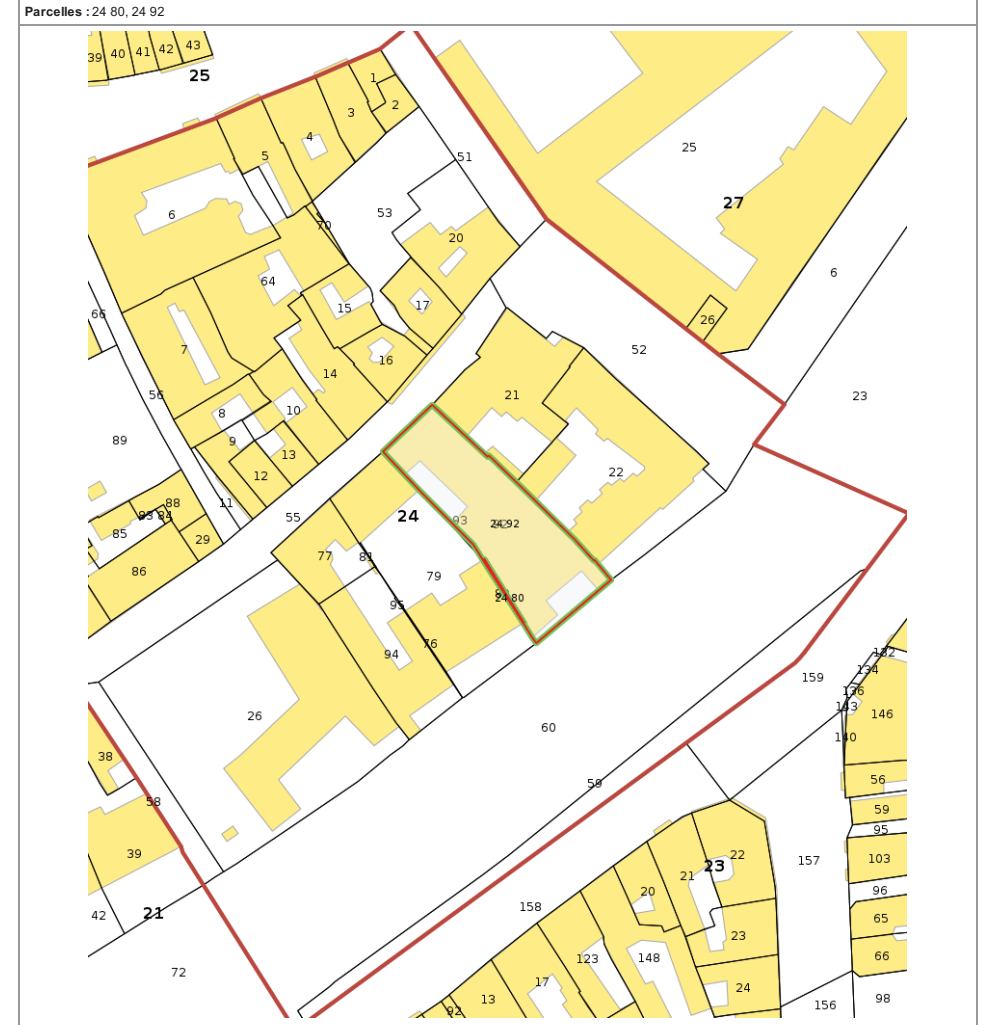
**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

**Définition juridique d'une catastrophe naturelle :**

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.  
Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".  
Source : Guide Général PPR

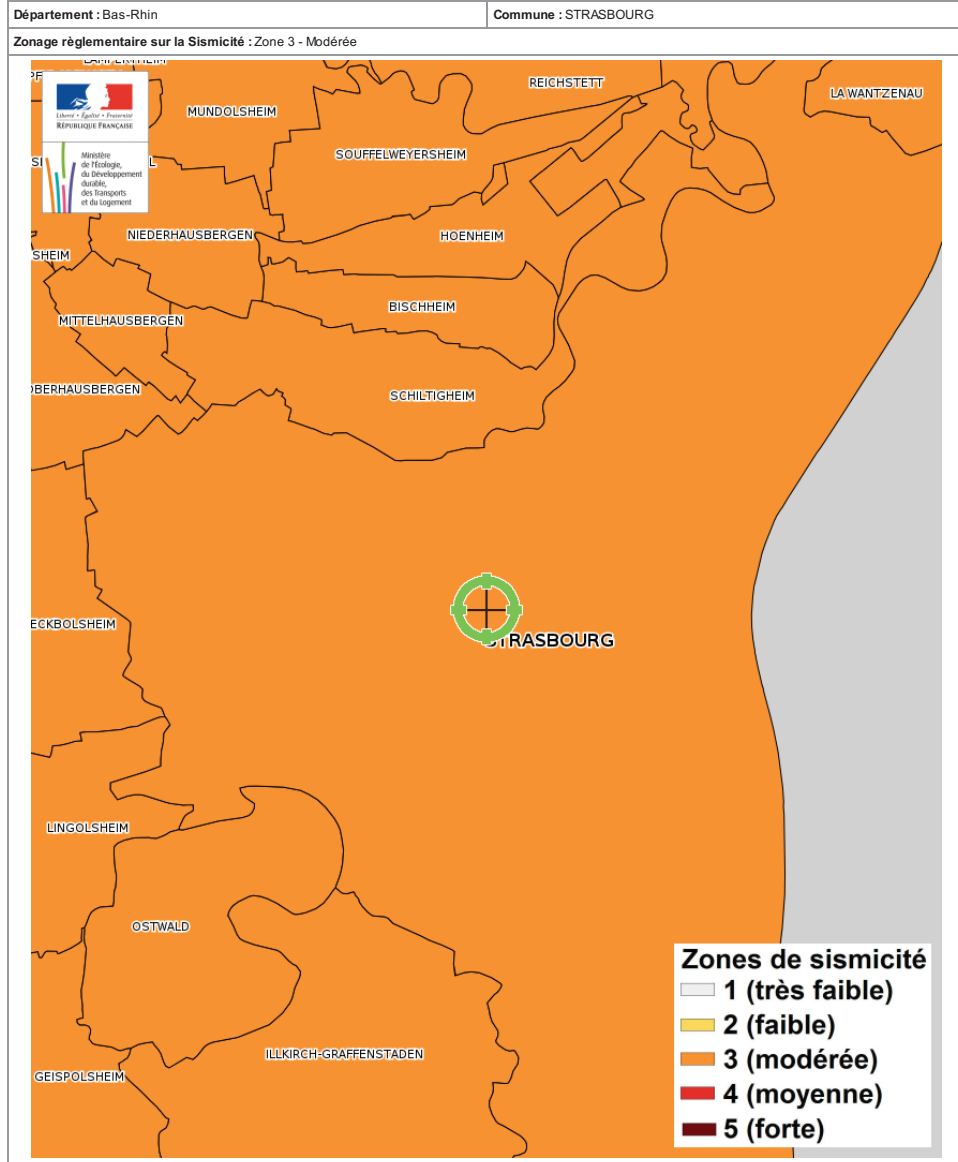
## Extrait Cadastral

Département : Bas-Rhin Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr  
Commune : STRASBOURG IMG REPERE

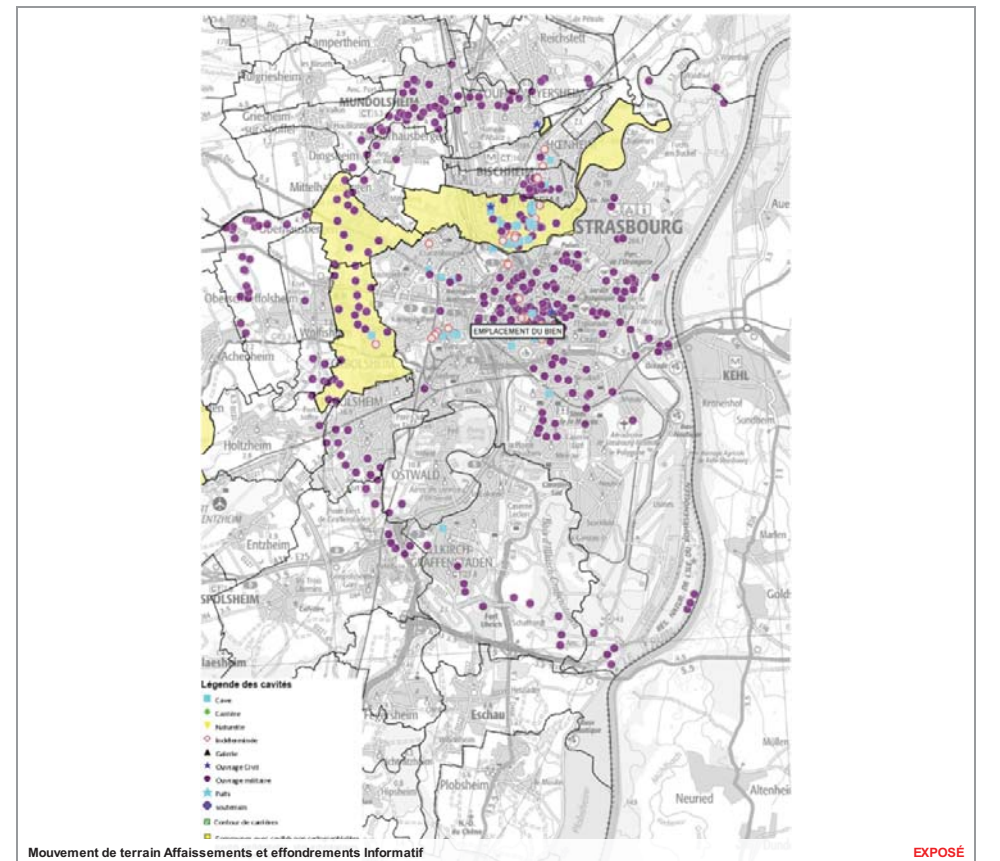


Paraphe

## Zonage réglementaire sur la Sismicité



## Carte Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



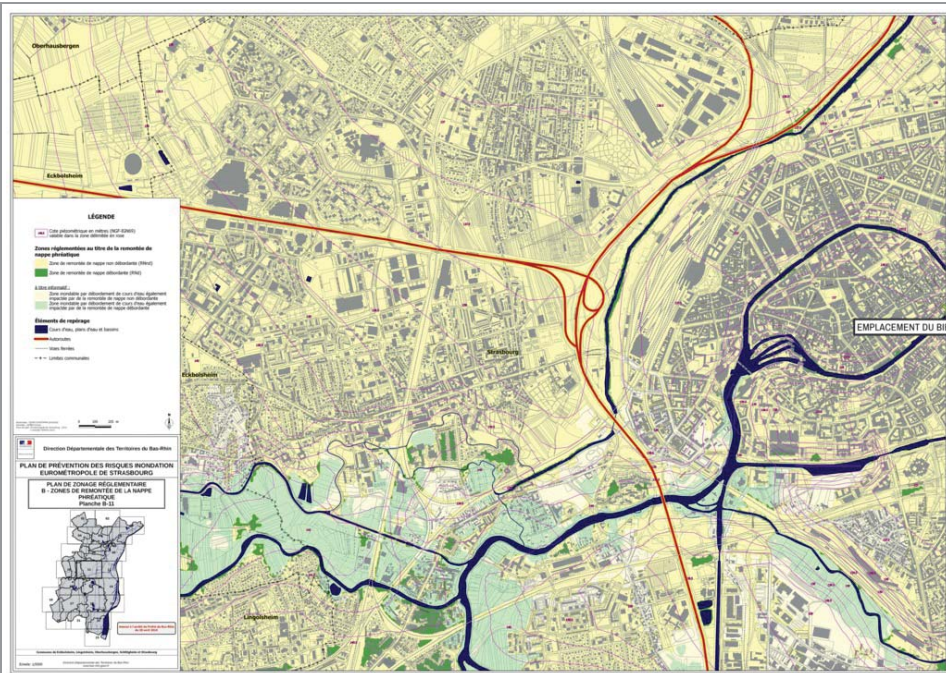
EXPOSÉ

### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus





Carte  
Multirisques



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

NON EXPOSÉ

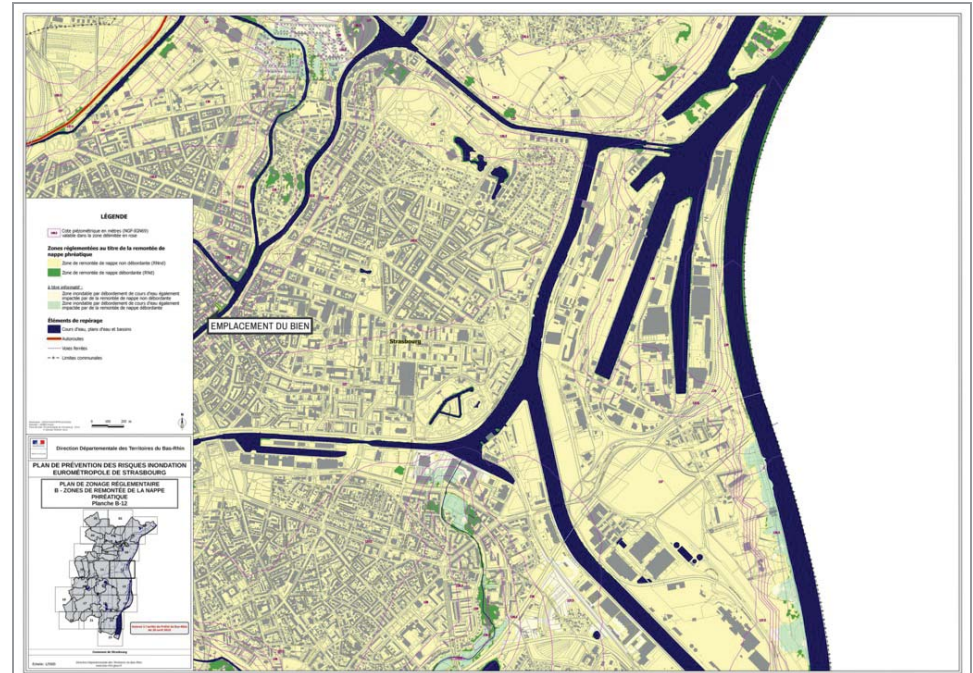
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte  
Multirisques



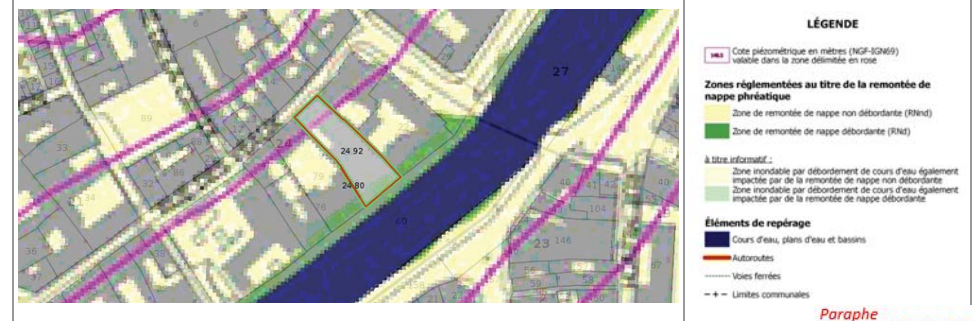
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

NON EXPOSÉ

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

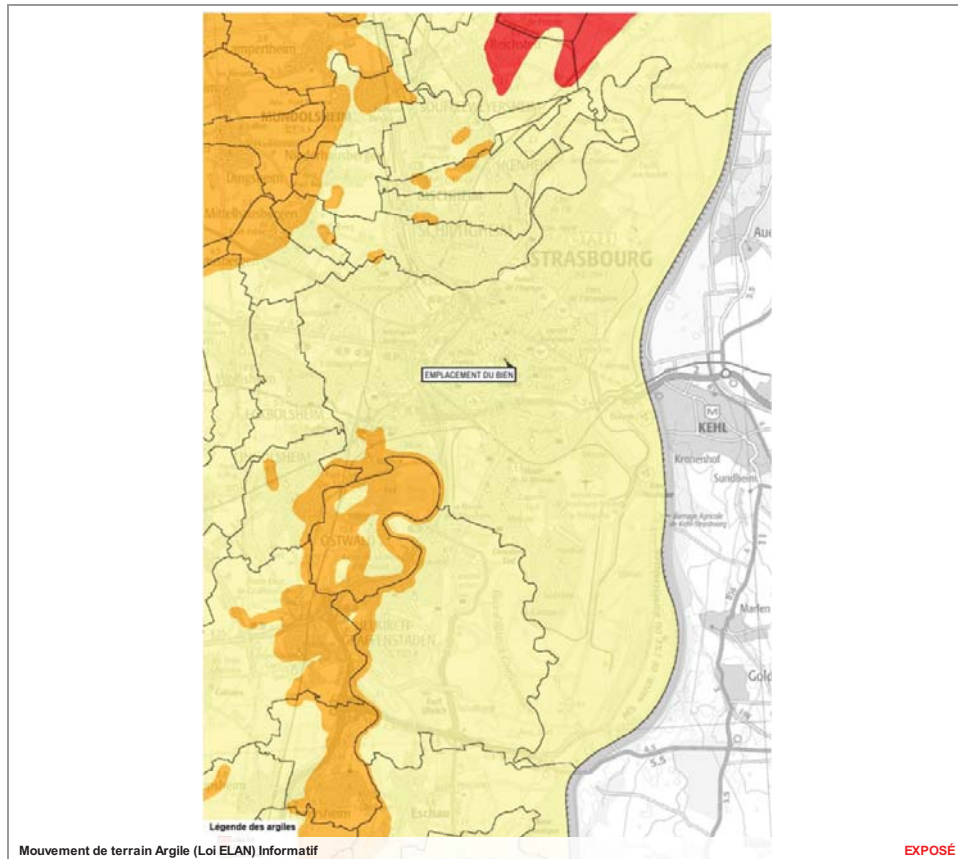
EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus





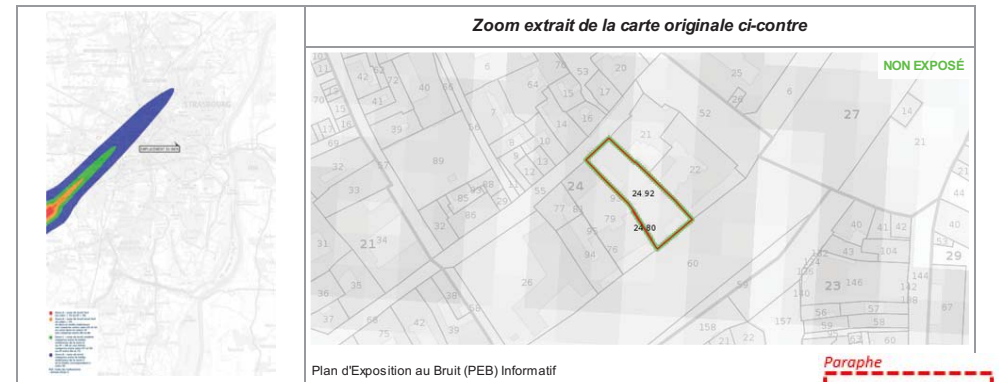
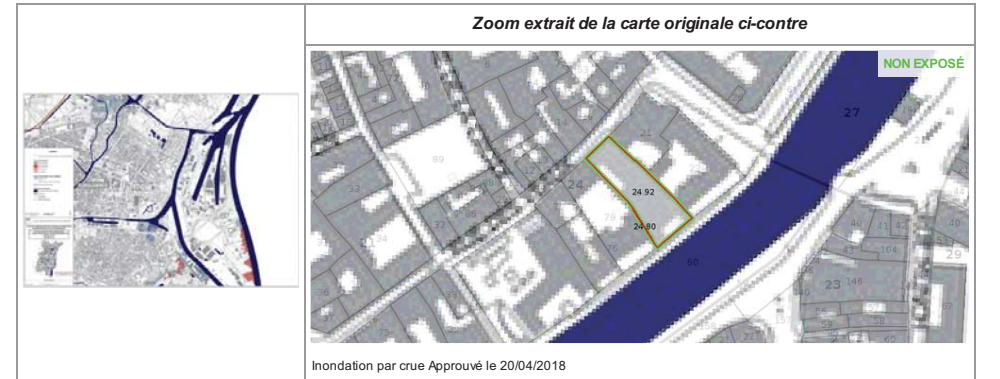
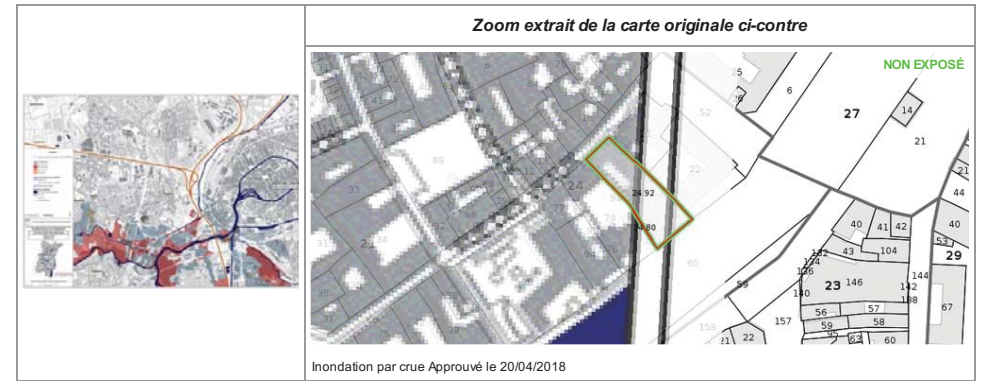
**Carte**  
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



**Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus**



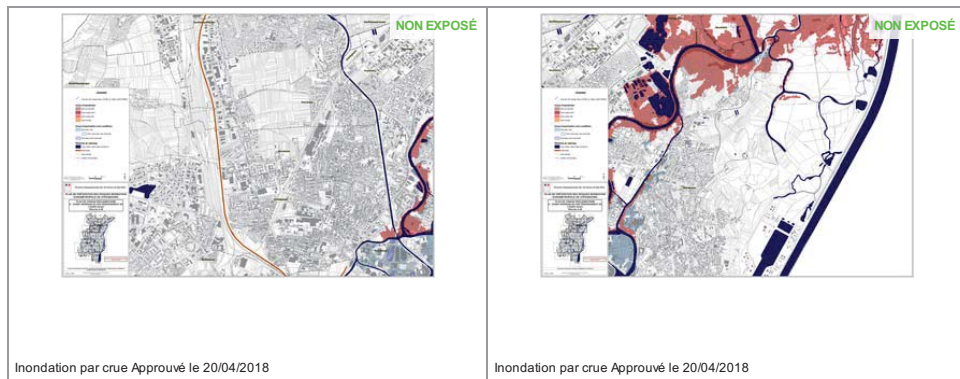
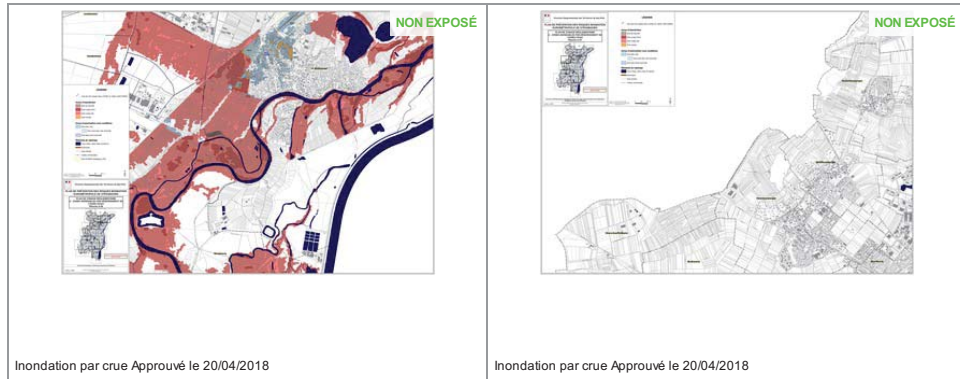
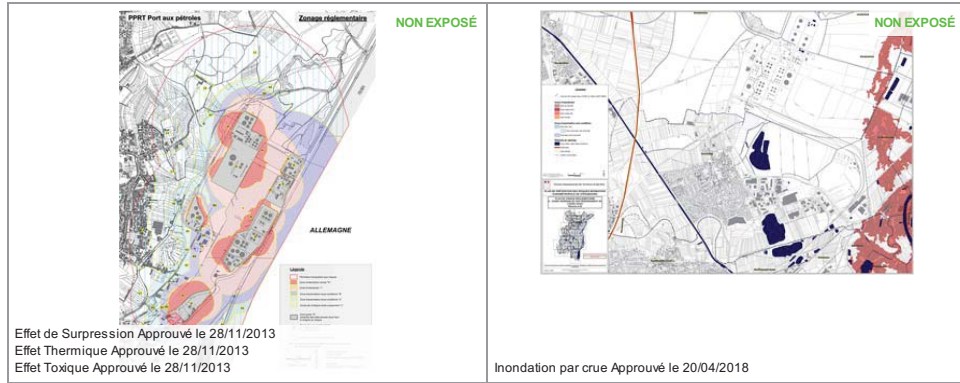
**Annexes**  
Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



**Paraphe**

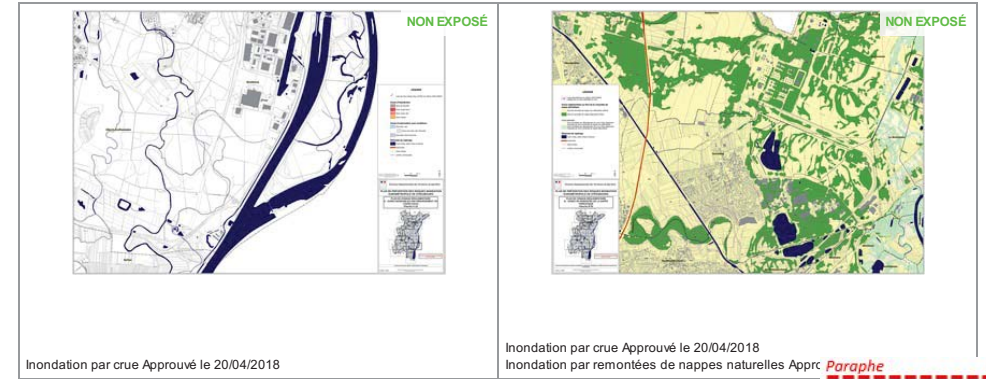
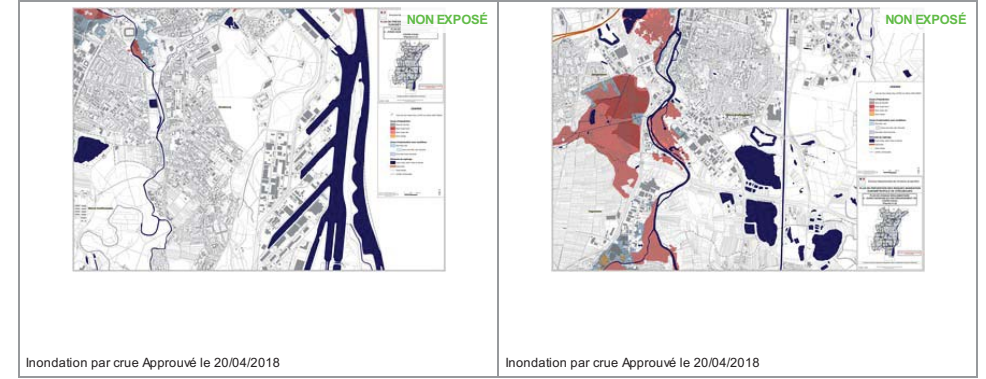
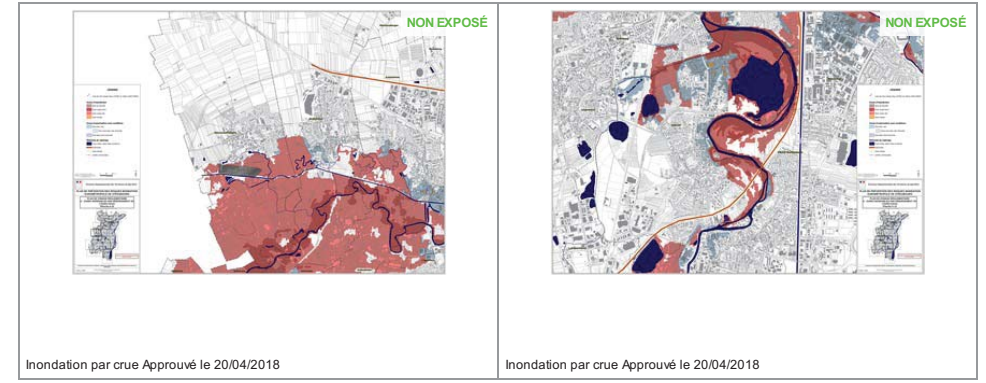
### Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé



### Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé





### Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>	<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>
--	---

<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>	<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>
--	--

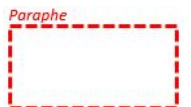
<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>	<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>
--	--

### Annexes

Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>	<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018 Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>
--	--

<p>NON EXPOSÉ</p> <p>Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018</p>
---



**Annexes**  
Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

**ARRÊTÉ**

**portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'inondation  
de l'Eurométropole de Strasbourg**

sur le territoire des communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST,  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-23, ainsi que ses articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Jean-Luc MARX en qualité de préfet de la Région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du district Rhin approuvé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2015 ;
- VU les arrêtés préfectoraux du 12 août 1991 et du 21 septembre 1993 portant approbation des Plans d'Exposition aux Risques Inondation pour les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lingolsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Schiltigheim, et Wolfisheim ;
- VU l'arrêté préfectoral du 4 juin 1996 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation sur la commune de Strasbourg ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 modifié prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim,

1/5

**Annexes**  
Arrêtés

Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;

- VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Inondation lié aux risques d'inondation pour les communes de Blaesheim, Fegersheim, Geispolsheim et Lipsheim et portant abrogation de l'arrêté du 17 janvier 2011 ;
- VU les avis émis par les Personnes Publiques et Organismes Associés concernés dans le cadre de la consultation du 10 avril 2017 ;
- VU le dossier de projet de plan de prévention des risques soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 septembre au 8 novembre 2017 ;
- VU le rapport de la commission d'enquête remis le 22 janvier 2018 et son avis favorable assorti de deux réserves et de quatre recommandations ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de Plan de Prévention des Risques Inondation soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications visant à prendre en compte à la fois les avis des Personnes Publiques et Organismes Associés, conformément à la notice explicative et complémentaire jointe au dossier soumis à enquête, les observations et propositions recueillies en cours d'enquête, conformément au mémoire en réponse adressé le 21 décembre 2017 par la Direction Départementale des Territoires à la commission d'enquête, et l'avis de la commission d'enquête ;

**CONSIDÉRANT** que les deux réserves qui assortissent l'avis de la commission d'enquête portent, d'une part, sur la tenue des engagements de l'État concernant la prise en compte à la fois des avis émis par les Personnes Publiques et Organismes Associés et des observations et propositions recueillies en cours d'enquête, et, d'autre part, sur la réduction de la revanche sécuritaire à 0,50 mètre, au lieu de 1 mètre, en zone de remontée de nappe phréatique non débordante, avec une mise en couleurs de cette zone sur les plans pour une meilleure lisibilité ;

**CONSIDÉRANT** que la première réserve a été levée en intégrant dans le dossier approuvé l'ensemble des modifications auxquelles l'État s'était engagé tant vis-à-vis des avis des Personnes Publiques et Organismes Associés que des observations et propositions recueillies en cours d'enquête ;

**CONSIDÉRANT** que la seconde réserve a été levée en modifiant en conséquence la revanche prévue dans le règlement de la zone de remontée de nappe non débordante et en procédant à une mise en couleurs de la zone concernée sur les planches cartographiques réglementaires ;

2/5

Paraphe





## Annexes

### Arrêtés

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des modifications apportées au dossier de projet de Plan de Prévention des Risques soumis à l'enquête publique concernant principalement l'actualisation des données topographiques de secteurs localisés, des évolutions mineures du règlement et l'amélioration générale de la lisibilité et de la cohérence du dossier ;

**CONSIDÉRANT** que l'article R. 562-9 du code de l'environnement prévoit qu'après consultation des Personnes Publiques et Organismes Associés et après enquête publique, le Plan de Prévention des Risques, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Approbation

Le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation sur le territoire des communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim est approuvé tel qu'annexé au présent arrêté.

Les risques d'inondation pris en compte par le Plan de Prévention des Risques concernent :

- la submersion par débordement des cours d'eau sur les communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;
- la remontée de la nappe phréatique sur toutes les communes.

Le Plan de Prévention des Risques a pour objet de :

- délimiter les zones exposées au risque d'inondation ainsi que les zones non directement exposées au risque mais où les constructions et aménagements pourraient aggraver les risques ailleurs ;
- fixer, pour chacune de ces zones, les interdictions et/ou les autorisations de construire, assorties le cas échéant de prescriptions ;
- imposer des mesures de protection des constructions existantes.

#### Article 2 : Abrogation

L'approbation du présent Plan de Prévention des Risques d'inondation vaut abrogation des Plans d'Exposition aux Risques Inondation des communes de Bischheim, Eckbolsheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lingolsheim, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Schiltigheim, et Wolfisheim et du Plan de Prévention des Risques Inondation de Strasbourg.

3/5

## Annexes

### Arrêtés

#### Article 3 : Contenu du dossier

Le dossier du Plan de Prévention des Risques contient une note de présentation, un dossier cartographique de plans de zonage réglementaire et un règlement tels qu'annexés au présent arrêté.

#### Article 4 : Servitude d'Utilité Publique

Conformément à l'article L. 562-4 du code de l'environnement, ce plan vaut servitude d'utilité publique. En application de l'article L. 153-60 du code de l'urbanisme, il sera annexé au document d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg.

#### Article 5 : Affichage et publication

Le présent arrêté fera l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département ainsi que dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera également affiché pendant au moins un mois dans les mairies de chacune des communes concernées, aux sièges de l'Eurométropole de Strasbourg et du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

#### Article 6 : Mise à disposition du dossier

Le dossier approuvé est tenu à la disposition du public dans les mairies de chacune des communes concernées, aux sièges de l'Eurométropole de Strasbourg et du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, en Préfecture ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Bas-Rhin à l'adresse suivante : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

#### Article 7 : Notification et information

Le présent arrêté sera notifié :

- aux Maires des communes de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim et Wolfisheim ;
- au Président de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- au Président du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg.

Il sera en outre communiqué pour information :

- au Conseil Régional Grand Est ;
- au Conseil Départemental du Bas-Rhin ;
- à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ;

4/5

Paraphe



## Annexes

### Arrêtés

- au Centre National de la propriété forestière, délégation régionale ;
- à l'Office National des Forêts ;
- au Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
- au Syndicat Mixte Benfeld-Erstein-Strasbourg ;
- au Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

#### Article 8 : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité :

- soit, directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg – 31, avenue de la Paix – BP 51 038 – 67070 STRASBOURG Cedex ;
- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ou hiérarchique auprès du Ministre en charge de la prévention des risques. Dans ce cas, la décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

#### Article 9 : Exécution

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées ainsi que Messieurs les Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg et du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 20 JAN 2019

Le Préfet,



Jean-Luc MARK

5/5

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site STARLETTE, Route du petit Rhin sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe



**Annexes**  
Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :  
**STARLETTE**  
n°67SIS06624.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gov.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe



**Annexes**  
Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

**ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Ancien dépôt CTS de Neudorf, Ancien n° 17 Rue de Stosswehr sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

**Ancien dépôt CTS de Neudorf**  
n°67SIS06477.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadine DIERI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols**  
**sur la commune de STRASBOURG**  
**en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST**  
**PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST**  
**PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Ancien garage Wollek, rue Adèle Riton sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe



## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

Ancien garage Wollek  
n°67SIS06476.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et en délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia UTRPI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne usine à gaz, 33, route du Rhin sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**Ancienne usine à gaz  
n°67SIS06672.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et en l'absence  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia IDRI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **10 JAN, 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site SEITA, 7a, rue de la Krutenau sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe



## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :

**SEITA**  
**n°67SIS06807.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gov.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **30 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet en délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia IDRI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **30 JAN. 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site STEELCASE (STRAFOR), 56, rue Jean Giraudoux sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :  
**STEELCASE (STRAFOR)**  
**n°67SIS06791.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet, La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia IDIRI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **10 JAN, 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne station-service ARAL, N° 15-17 rue de l'Ill sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe



## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

**Ancienne station-service ARAL  
n°67SIS06800.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gov.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet  
Pour le Préfet par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe



## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site SCI Promeinaw, N° 28 rue des frères Eberts sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

**Annexes**  
Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :  
**SCI Promeinau**  
**n°67SIS06741.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et en délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia IDIRU

**Annexes**  
Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **10 JAN, 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site EDF - Ancienne centrale thermique, n° 9 et 11 rue de Sète sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe





## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

**EDF - Ancienne centrale thermique  
n°67SIS06478.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet en son Délégué  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
N. G. H. J. K. L.

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Considérant que les activités exercées sur le site GROUPEMENT PETROLIER DE STRASBOURG, 24, RUE DE ROUEN PORT AUX PETROLES sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

**GROUPEMENT PETROLIER DE STRASBOURG**  
n°67SIS06663.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

#### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia DIDRI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN, 2019

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site USINE CLESTRA HAUSERMAN, 56, rue Jean Giraudoux sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

**USINE CLESTRA HAUSERMAN**  
n°67SIS06634.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site EIFFEL- Constructions métalliques de Strasbourg, 101, rue du Rhin Napoléon sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe





## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :

**EIFFEL- Constructions métalliques de Strasbourg**  
n°67SIS06669.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe  
  
Nadia DERRI

## Annexes

### Arrêtés



PREFET DU BAS-RHIN

DIRECTION DES DES SÉCURITÉS  
Bureau de la planification opérationnelle

ARRÊTÉ DU **24 JUL, 2019**

**RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES  
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET  
TECHNOLOGIQUES MAJEURS ET LES POLLUTIONS**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST,  
PRÉFET DU BAS-RHIN,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement notamment les articles L125-5 à L125-7, R 125-23 à R 125-27, R564-4 et D563-8;
- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L271-4 et L271-5;
- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L1333-22 et R1333-29;
- Vu** le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, préfet hors classe, aux fonctions de Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français;
- Vu** l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 7 mars 2016 modifiant l'arrêté initial du 3 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le Bas-Rhin et ses annexes 1 et 2 ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux du 10 janvier 2019 portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les sols de communes bas-rhinoises en application de l'article R125-45 du code de l'environnement

**Considérant** la modification des zones où s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et les pollutions, notamment avec l'ajout des informations sur les zones à potentiel radon et les secteurs d'informations sur les sols (SIS) .

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Bas-Rhin ;

#### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 7 mars 2016 modifiant l'arrêté initial du 3 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le Bas-Rhin et ses annexes 1 et 2.

#### Article 2 :

L'obligation d'information des acquéreurs et locataires prévue aux articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté, à savoir la totalité des communes bas-rhinoises.

#### Article 3 :

Les éléments nécessaires au vendeur ou bailleur pour compléter le formulaire d'état des risques et pollutions (ERP) et remplir ainsi l'obligation d'information prévue aux articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement sont disponibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin dans la rubrique information acquéreurs locataires (IAL).

A l'échelle du territoire de chaque commune, dossier d'information est établi. Il comprend une fiche synthétique indiquant :

- si la commune est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ;
- si la commune est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers ;
- si la commune est située dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques ;
- dans quelle zone de sismicité la commune est située ;
- si la commune comporte des terrains classés en secteur d'information sur les sols ;
- dans quelle zone à potentiel radon la commune est située ;

Le cas échéant, le dossier communal d'information comporte les arrêtés préfectoraux, les cartographies de zonages réglementaires du ou des plans de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques ; les fiches d'information sur les terrains classés en secteur d'information sur les sols.

Le dossier communal d'information comporte également la liste des reconnaissances de l'état de catastrophe naturel ou technologique.

#### Article 4 :

Le présent arrêté est adressé aux maires du département pour affichage ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

## Annexes

### Arrêtés

#### Article 5 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin, le Directeur de Cabinet du Préfet du Bas-Rhin, le Directeur de la direction départementale des territoires du Bas-Rhin, les maires des communes bas-rhinoises, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin.

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

#### DELAIS ET VOIES DE RECOURS

I - La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- **par recours gracieux** auprès de mes services, à l'adresse suivante :  
M. le Préfet du Bas-Rhin  
Direction des Sécurités  
Bureau des Polices Administratives  
5, place de la République  
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée :

- **par recours hiérarchique** auprès de :  
M. le Ministre de l'Intérieur  
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques  
Place Beauvau  
75800 PARIS

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision. S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II - Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former un **recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal Administratif  
31, avenue de la Paix  
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif au plus tard avant l'expiration du 2<sup>e</sup> mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2<sup>e</sup> mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le **tribunal administratif** peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L.521-1 à L.521-3 du code de justice administrative.

Paraphe



## Annexes Arrêtés

Mise à jour le : 24/07/2019				RISQUES NATURELS				RISQUES TECHNOLOGIQUES					
CD	NUMERO	COMMUNES (S14 au 01/01/2019 - INSEE)	ZONAGE SONDAGE 2 : zonages faible 3 : zonages modérés	POLLUTION DES SOCS (SIR)	ZONAGE NATUREL RACON	PLAN DE PREVENTION NATUREL	NOMENCLATURE RISQUE	DATE DE PRESCRIPTION	DATE APPROBATION	PLAN DE PREVENTION TECHNOLOGIQUE	NOMENCLATURE RISQUE	DATE DE PRESCRIPTION	DATE APPROBATION
67630	67443	SCHIEBENHARD	3										
67270	67444	SCHERLENHEIM	3										
67750	67445	SCHERWILLER	3			PPR Giessen Amont	Inondation	03/12/18					
67240	67446	SCHILLERSDORF	3			PPR Moder - Zinsel nord	Inondation	13/07/11					
67300	67447	SCHIEFINGHEIM	3	oui		PPR EMS	Inondation	20/04/18					
67130	67448	SCHIRMECK	3		3	R111-3 de la Bruche	Inondation	28/06/11					
67240	67449	SCHIRRHAIN	3		1	PPR de la Bruche	Inondation	28/06/11					
67240	67450	SCHIRRHOFFEN	3		1	PPR Moder - Zinsel nord	Inondation	13/07/11					
67160	67451	SCHITTEL	3			PPR Moder	Inondation	20/12/18					
67370	67452	SCHNERSHEIM	3										
67390	67453	SCHODENAU	3										
67320	67454	SCHODENBOURG	3										
67250	67455	SCHODENBOURG	3										
67260	67456	SCHOPERTEN	2		1	PPR de la Sarre	Inondation	23/03/00					
67590	67458	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	3		1	PPR Moder - Zinsel nord	Inondation	13/07/11					
67460	67459	SCHWENHEIM	3										
67270	67460	SCHWINDRATZHEIM	3			PPR Zem - Landgraben	Inondation	26/08/10					
67390	67461	SCHWOBSEHEIM	3										
67604	67462	SÉLESTAT	3	oui		R111-3 de Fil PPR Giessen Sélestat PPR ILL	Inondation	14/09/83 28/05/14 05/12/17					
67470	67463	SILTZ	3										
67320	67464	SIMERSHEIM	3			R111-3 de Fil	Inondation	14/09/83					
67770	67465	SISSENHEIM	3			PPR ILL	Inondation	05/12/17					
67160	67466	SIEGEN	3			PPR Moder - Zinsel nord	Inondation	13/07/11					
67320	67467	SIEWILLER	2		1								
67260	67468	SIEDERHAT	2		1	PPR de la Sarre	Inondation	23/03/00					
67180	67470	SOLBACH	3		1	PPR de la Bruche	Inondation	28/06/11					
67460	67471	SOUFFELWEYERSHEIM	3		1	PPR EMS	Inondation	20/04/18					
67620	67472	SOUFFLENHEIM	3		1	PPR Moder - Zinsel nord R111-3 de la Bruche	Inondation	13/07/11 29/01/07					
67120	67473	SOUZT LES BAINS	3		1	PPR de la Mosig PPR de la Bruche	Inondation	28/06/11					
67250	67474	SOUZT SOUS FORÊTS	3	oui	2								
67340	67475	SPARSBACH	3		2								
67770	67476	STATTMATTEN	3		1	PPR Moder - Zinsel nord	Inondation	13/07/11					
67220	67477	STISE	3		1	PPR Giessen Amont	Inondation	03/12/18					
67790	67478	STEINBOURG	3	oui	1	PPR Zem - Landgraben	Inondation	26/08/10					
67160	67479	STENSLEZ	3		1								
67190	67480	STILL	3		3								
67140	67481	STOTZHEIM	3		1								
67000	67482	STRASBOURG	3	oui	1	PPR EMS	Inondation	20/04/18		PPRT Port aux Pétroles	Technique Surpression Touque		28/11/2013
67290	67483	STRUTH	2		1								
67250	67484	STUNDWILLER	3		1								

Page 11/13

## Annexes Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 29 JUL 2019

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne Brasserie K1 KRONENBOURG sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe





## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :  
« Ancienne Brasserie KI KRONENBOURG »  
n°67SIS06532.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

##### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUL. 2019**

Le Préfet

  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Générale Adjointe

**Nadia DORI**

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **29 JUL. 2019**

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site Clinique RHENA sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

**Annexes**  
Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :  
« Clinique RHENA »  
n°67SIS06376.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUIL. 2019**

Le Préfet  
P. [Signature] par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia DIRI

**Annexes**  
Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **29 JUIL. 2019**

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de STRASBOURG  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN**

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site ECOCITE – Hôt BOIS sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe

## Annexes

### Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STRASBOURG** :  
« ECOCITE – HÔT BOIS »  
n°67SIS06355.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

##### ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STRASBOURG**.

##### ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUL. 2019**

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

NADIA DARTI

## Annexes

### Arrêtés



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU **29 JUL. 2019**

Créant un Secteur d'Information sur les Sols  
sur la commune de **STRASBOURG**  
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFET DU BAS-RHIN

Vu l'article 173 de la Loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 17 juillet 2019 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site Village de Chalets \_ Centre d'hébergement d'urgence ADOMA sont à l'origine de pollution des milieux ;

Paraphe



**Annexes**  
Arrêtés

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de STRASBOURG :  
« Village de Chalets \_ Centre d'hébergement d'urgence ADOMA »  
n°67SIS06351.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de STRASBOURG.

**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **29 JUIL. 2019**

Le Préfet du Bas-Rhin et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjointe  
  
Nadia IDIRI

**Annexes**  
Arrêtés



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DES ELECTIONS,  
DES AFFAIRES JURIDIQUES,  
ET DES FINANCES LOCALES

DIRECTION DE L'AVIATION  
CIVILE NORD-EST

Bureau des Affaires Juridiques

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT APPROBATION  
DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT  
DE L'AÉRODROME DE STRASBOURG-ENTZHEIM**

**LE PRÉFET DE LA REGION ALSACE  
PRÉFET DU BAS-RHIN.**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 147-1 à L. 147-8 et R. 147-1 à R. 147-11 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-16 et L. 571-11 à L. 571-13 ;

Vu le code général des impôts, notamment le I de son article 1609 *quater* vices A ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment son article L. 227-5 (6°) ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 87-339 du 31 mai 1987 définissant les modalités de l'enquête publique relative aux plans d'exposition au bruit des aérodromes modifiés par le décret n° 2002-626 du 26 avril 2000, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 fixant les conditions d'établissement des plans d'exposition au bruit et des plans de gêne sonore des aérodromes et modifiant le code de l'urbanisme ;

Préfecture du Bas-Rhin - 67073 STRASBOURG CEDEX - Tél. 03.88.21.67.58 - Fax 03.88.21.61.55  
INTERNET : <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>  
mel : [pref67@medias-net.fr](mailto:pref67@medias-net.fr)

Paraphe

**Annexes**  
Arrêtés

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 1983 approuvant le plan d'exposition au bruit en vigueur de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim ;

Vu l'accord exprès du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, chargé de l'aviation civile, en date du 22 juillet 2003, relatif à l'engagement de la procédure de mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2003 portant révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim ;

Vu les délibérations des communes et établissements publics de coopération intercommunale consultés ;

Vu l'avis de la Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim en date du 27 novembre 2003 ;

Vu l'avis de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en date du 22 décembre 2003 ;

Vu l'avant-projet de plan de masse de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim approuvé par décision ministérielle en date du 12 février 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2004 modifié relatif à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2004 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim du 19 avril 2004 au 18 mai 2004 ;

Vu les conclusions et l'avis motivé de la commission d'enquête publique en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;

Vu l'accord exprès du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, chargé de l'aviation civile, donné au préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin, pour l'approbation du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, en date du 06 août 2004 ;

Considérant qu'il convient de réviser le plan actuellement en vigueur aussi bien pour respecter les dispositions réglementaires que pour tenir compte des évolutions effectives et prévisibles du trafic ;

Considérant qu'il convient de prendre en considération l'évolution possible des infrastructures aéronautiques –notamment au regard des exigences de sécurité- telles qu'elles ressortent de l'avant-projet de plan de masse approuvé ;

2

**Annexes**  
Arrêtés

Considérant qu'il convient de limiter l'urbanisation lorsqu'elle pourrait conduire à exposer des populations nouvelles aux nuisances sonores générées par le développement de l'activité aérienne ;

Considérant, au regard des enjeux locaux d'urbanisme, la pertinence de l'avis de la Commission consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim sur le choix des indices délimitant les zones B et C du plan d'exposition au bruit ;

Considérant que l'article 5 du décret n° 2002-626 du 26 avril 2002 susvisé impose que la révision des plans d'exposition au bruit en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2002 doit être achevée avant le 31 décembre 2005 pour mettre ces documents en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires applicables ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>. - Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2. - Le plan d'exposition au bruit concerne le territoire des communes suivantes :

ALTORF  
BISCHHEIM  
BISCHOFFSHEIM  
BLAESHEIM  
DUPPIGHEIM  
DUTTLENHEIM  
ECKBOLSHEIM  
ENTZHEIM  
GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM  
HOLTZHEIM  
INNENHEIM  
KRAUTERGERESHEIM  
LINGOLSHEIM  
OBERNAI  
ROSHEIM  
SCHLITIGHEIM  
STRASBOURG  
WOLFSHEIM

3

Paraphe



## Annexes

### Arrêtés

**Article 3.** - Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim comprend :

- un rapport de présentation ;
- un plan à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup> faisant apparaître le tracé des limites des zones de bruit A, B, C et D.

**Article 4.** - Les valeurs de l'indice  $L_{den}$  du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim servant à définir la limite extérieure de chaque zone de bruit sont de 62 pour la zone de bruit B et de 57 pour la zone de bruit C.

**Article 5.** - Le présent arrêté et le plan d'exposition au bruit sont tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels :

- dans les mairies des communes visées à l'article 2 ;
- aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale suivants :
  - Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de Strasbourg
  - Communauté urbaine de Strasbourg
  - Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
  - Communauté de Communes du canton de Rosheim
  - Communauté de Communes du Pays de Saint-Odile
  - Syndicat mixte du Piémont des Vosges
- à la préfecture du Bas-Rhin ;

**Article 6.** - L'arrêté préfectoral du 24 août 1983 approuvant le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim est abrogé.

**Article 7.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Une mention des lieux où l'arrêté et le plan d'exposition au bruit peuvent être consultés sera insérée dans deux journaux du département du Bas-Rhin. Cette mention sera affichée dans les mairies des communes citées à l'article 2, ainsi qu'aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale cités à l'article 5.

4

## Annexes

### Arrêtés

**Article 8.** - Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, les sous-préfets de Molsheim, de Sélestat-Erstein et de Strasbourg-Campagne, le directeur départemental de l'équipement du Bas-Rhin, les maires des communes concernées, ainsi que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le - 7 SEP 2004

Le Préfet de la Région Alsace  
Préfet du Bas-Rhin

Michel TRENAULT



5

Paraphe





**Annexes**  
Attestation d'assurance



Generali  
Professionnels - Souscription gestion  
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION  
ENTREPRISE ET DIRIGEANT  
n° AP559256

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

**Attestation d'assurance de Responsabilité Civile**

Paris, le 18 décembre 2020

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n° AP559256 garantit :

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Notes de Renseignements d'Urbanisme, Droit de préemption, Certificats de carrières, Non péril, Alignement, Hygiène/Salubrité, Numérotage, Concordance Cadastre, état ERP/ERPS, ICPE

**TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE**

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
- Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents de travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
- Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

3446 D FSJPC019 / 4023717/0

1 / 2



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Wil - 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**Annexes**  
Attestation d'assurance



Attestation contrat N° AP559256

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
- Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
- Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
- Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
<b>Frais de prévention</b>	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Responsabilité Environnementale</b>	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
- Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Atteinte Logique / Cyber</b>	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
- Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
- Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
<b>GARANTIE JURIDIQUE</b>	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est dérivée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

3446 D FSJPC019 / 4023717/0

2 / 2



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Wil - 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

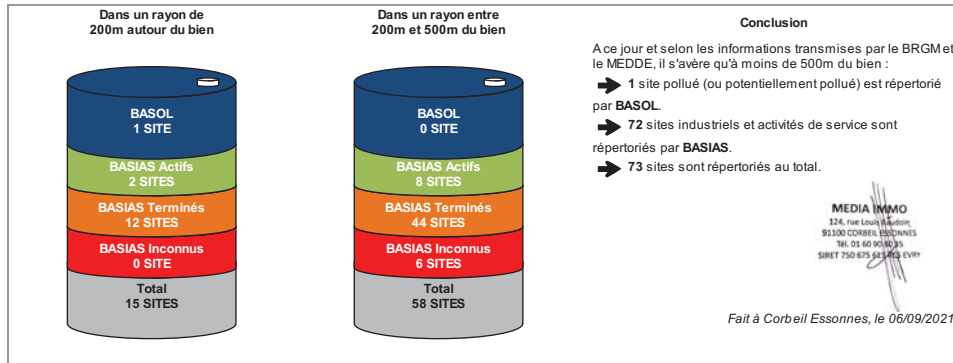
Paraphe



## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
<b>Numéro de dossier</b>	20211330
<b>Date de réalisation</b>	06/09/2021
<b>Localisation du bien</b>	20 rue des veaux 67000 STRASBOURG
<b>Section cadastrale</b>	24 80, 24 92
<b>Altitude</b>	138.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.58213 - Longitude 7.755497
<b>Désignation du vendeur</b>	MERIMEE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

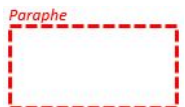
<p><b>Doit-on prévoir de prochains changements ?</b></p> <p><b>Oui :</b> En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les SIS et seront intégrés à l'ERP.</p>
<p><b>Dans quels délais ?</b></p> <p>Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.</p>
<p><b>Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?</b></p> <p>Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS.</p>
<p><b>Que signifient BASOL et BASIAS ?</b></p> <p>➔ <b>BASOL</b> : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.</p> <p>➔ <b>BASIAS</b> : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.</p>
<p><b>Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?</b></p> <p>Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.</p>
<p><b>Qu'est-ce qu'un site pollué ?</b></p> <p>Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.</p>
<p><b>Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?</b></p> <p>« A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)</p>

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

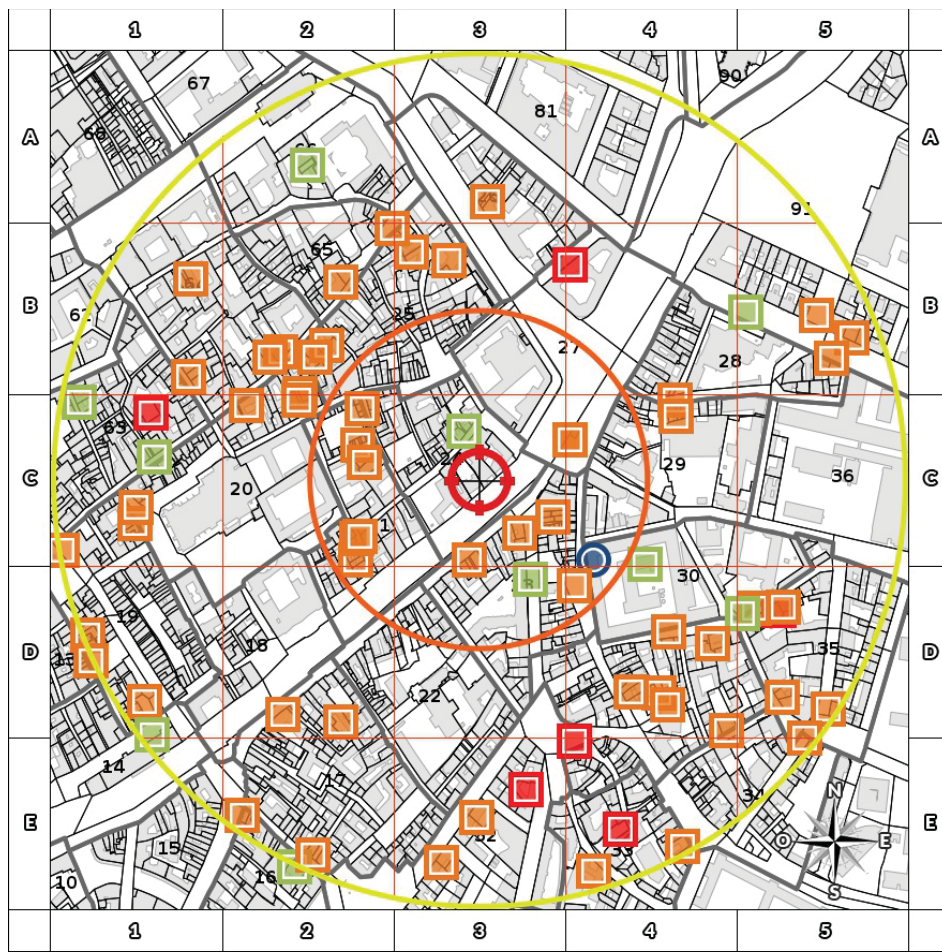
### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés



### Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

### Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
C3	WASHN DRY, ex LAVERIE DE LA CATHEDRALE Laverie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Veaux (15, rue des) STRASBOURG	59 m
C3	Société nouvelle du pressing Saint THOMAS (Economatic France Est), Pressing.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Zurich (6b rue de), STRASBOURG	78 m
C3	ATELIER ZA (LINARD Eric) Atelier de sérigraphie	Imprimerie et services annexes (y compris reture, photogravure,...)	Bâteliers (34, Quai des), STRASBOURG	94 m
C3	Lavanderie Moderne. Pressing.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Zurich (7 rue de), STRASBOURG	96 m
C4	OCHS (Jacques) Fonderie de fer	Fonderie	Allée des Pêcheurs (entre les n°14 et 19) STRASBOURG	116 m
C4	RAPP (E.Th.) Fabrique de couleurs et de vernis	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	La Robertsau, jardin Tivol, Quartier Blanc, n°12, allée des Pêcheurs STRASBOURG	116 m
D3	PARCUS. Parking couvert	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer. Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Zurich (rue de), STRASBOURG	131 m
C2	GARBORD. Traitement des métaux.	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Soeurs (1a rue des), STRASBOURG	135 m
C2	CHENIN (Jean-Baptiste) Dépôt d'allumettes	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Soeurs (3, rue des) STRASBOURG	146 m
C2	BUCHERER Vinaigrierie	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	Veaux (2, rue des) STRASBOURG	154 m
C2	BUCHERER Vinaigrierie	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	Veaux (2, rue des) STRASBOURG	157 m
C2	Mme WEGBECHER. Pressing.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Frères (24 rue des), STRASBOURG	159 m
C4	SETA	M1 - Industries diverses	7a, rue de la Kutenau STRASBOURG	163 m
D4	DIEBOLD (Jacques) Fabrique de chandelles et de savon	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Krutenau (12, rue de la) STRASBOURG	166 m
C2	SCHWALB (Ferdinand-Albert) Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Ecrivains (3, rue des) STRASBOURG	172 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
C4	S.E.I.T.A. (Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes). Manufacture des Tabacs et de cigare de Strasbourg.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits à base de tabac, Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Krutenau (7 rue de la), STRASBOURG	217 m
C2	TRHM (Sté Travaux Routiers de la Haute Moselle). Préparation d'enrobés bitumineux.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	Rhin (route du Port du), STRASBOURG	228 m
B2	Compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de VICHY-DL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Rhin (6 route du Port du), STRASBOURG	231 m
B2	Laverie du Centre. Laverie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Faisan (10 rue du), STRASBOURG	236 m
B2	JAEF (Robert). Menuiserie. Machines à coudre et matériel de coupe.	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	Faisan (3 rue du) STRASBOURG	238 m
C4	BARTH et SOHN (Barth et fils I). Souffrir à houblon.	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Prechler (rue), ex, Fisch Pêcheurs (rue des), STRASBOURG	

Paraphe



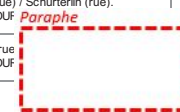
Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
C4	LEMBERGER PHLOMENE Blanchisserie	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Precht (4, rue) STRASBOURG	245 m
B3	TOULABO (Maison). Fabrication et vente d'appareils et instruments, accessoires en verre pour labo.	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels, Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Marnésia (5 quai Lezay) STRASBOURG	258 m
B4	L'ESCA Copropriété, ex installation d'incinération	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	67000 STRASBOURG STRASBOURG	272 m
B2	IMPRIMERIE STRASBOURGEOISE Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Juifs (15, rue des) STRASBOURG	274 m
B3	BLOCH et JACOB. Imprimerie.	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Ciel (10a, rue de l'Arc-en). STRASBOURG	276 m
B2	Veuve BERGER-LEVAUTET fils Imprimerie	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) ; Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	Juifs (33, rue des) STRASBOURG	281 m
B2	Imprimerie Strasbourggeoise. Imprimerie.	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	STRASBOURG	282 m
D4	ANDRE et fils Fabrique de Lucine	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Poules (4, rue des) STRASBOURG	283 m
C2	J. DEBER & CIE Atelier de nettoyage à sec - pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Juifs (10, rue des) STRASBOURG	284 m
D4	Le Saout Bernard Lavomatique. Lavomatique.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Zurich (45 rue de). STRASBOURG	304 m
B2	SIMON (Emile). Fabrique de carton et de papier porcelaine. Imprimerie Lithographique.	Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) ; Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	Ciel (22, rue de l'Arc-en). STRASBOURG	310 m
D2	BOLI Fabrique d'articles, souvenirs, cadeaux.	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Ancre (7, impasse de l') STRASBOURG	324 m
E4	BRAUNAGEL (Charles) Atelier de construction	Mécanique industrielle, Mécanique industrielle	Jeu de Paume (4 rue du ) ou Epouvantail (4 rue de l') STRASBOURG	324 m
A3	FICUS, ex Générale Alimentaire, ex ARTZNER (Edouard). Fabrication et vente de foies gras et autres conserves	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	Bucher (1-4 rue Pierre). STRASBOURG	324 m
D4	WILLHAMMER et MÜLLER Tonnelier	Chaudronnerie, tonnelier, Chaudronnerie, tonnelier	Krutenu (35, rue de la) STRASBOURG	326 m
D4	WANNER ISOFI - ISOLATION (Sté). Dépôt de matières plastiques.	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	Wurtz (6 rue Adolphe). STRASBOURG	332 m
D4	"S.A. de vente de combustibles", ex KIEFFER A. Vente de combustibles.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Zurich (47 rue de). STRASBOURG	342 m
D5	Garage Saint Guillaume, ex SCHNEBLE S. (ESSO). Garage. Vente véhicules neufs et occasion, mécanique, tôlerie, peinture, ex Station-service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Poules (20 rue des). STRASBOURG	343 m
D5	FRUDHOMME E. Traitement des métaux	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Poules (22 rue des). STRASBOURG	353 m
D2	PREVOST (François) Fabrique de pipes	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Bateliers (18 quai des) Neuve (rue) STRASBOURG	356 m
B1	COFREXIM S.A.R.L. Outillage à main.	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Echasses (6 rue des). STRASBOURG	359 m
E3	DENINGER Serrurerie	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène)	Schaffhouse (8, rue de) STRASBOURG	365 m
B5	CUS Bains municipaux - piscine de la Victoire	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons, Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	Victoire (10, boulevard) STRASBOURG	366 m
C1	Henri (Cafés les) Torrification.	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	Hallebardes (31 rue des). STRASBOURG	379 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D5	DELMONS TECHNIQUES ex STRAFFRANCE SA Entreprise de plafonds tendus, jersey, éclairages, décors scéniques ex Fabrique de jouets	Fabrication de jeux et jouets, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Janet (Paul, 3, rue) STRASBOURG	381 m
D5	M.M.G.G PFOHL ex SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES SKALLER & CIE Usine de produits chimiques	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Janet (Paul, 3a, rue) STRASBOURG	384 m
C1	INSTITUTION LA PROVIDENCE. DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Tiroir (3 Impasse)/Sangler (rue du). STRASBOURG	389 m
E3	BALTZER (Raif) Blanchisserie rapide. Laverie automatique de linge.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Orphelins (14 rue des). STRASBOURG	393 m
C1	MEYER et WANNER Laboratoire photo.	Fabrication, dépôt et retraitement de supports magnétiques et optiques (bandes, disques, film.)	Cathédrale (17 Place de la). STRASBOURG	400 m
C1	MESCHENMOSER Frères. Fabrique de thermomètres médicaux.	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Cathédrale (Place de la). STRASBOURG	404 m
B1	BBGR (Socié BENOIST - BERTHOT - GUILBERT - ROUITT). Vente et fabrication de verres de lunettes.	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Brûlée (6 rue). STRASBOURG	408 m
D4	HENZINSKI Paul Dépôt de chiffons et vieux papiers	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreau ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z )	Fritz (8, rue) STRASBOURG	410 m
A2	DIRECTION DES FINANCES ET DU PATRIMOINE Administration avec DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hôtel de la Préfecture STRASBOURG	417 m
B5	PRIVAT Henri Installations électriques, ateliers électro-mécaniques.	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	Victoire (16, bd de la) STRASBOURG	434 m
D5	STREB ET WEIL Atelier électro-mécanique	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	Fritz (14, rue) STRASBOURG	434 m
B5	STRESGUTH. C. et E. Fabrique d'instruments de chirurgie, d'appareils orthopédiques et mobilier opératoire.	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	Rue (152 Grand'). STRASBOURG	437 m
E4	GRISANTI Garage Garage (réparation, vente, carrosserie).	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Paume (rue du jeu de) STRASBOURG	440 m
E3	CORNDELICE - MOSER VICTOR Fabrication de glaces et sorbets - Fabrique de cartonnage de luxe	Fabrication de produits laitiers (y compris glaces et sorbets), Compression, réfrigération, Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	Orphelins (2, place des) STRASBOURG	448 m
B5	MANUFACTURE ALSACIENNE DE BANDAGES MULTIFORMES Fabrication de bandages et d'appareils d'orthopédie (y compris éléments métalliques, rivets, ..)	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques, matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	Victoire (16, boulevard de la) STRASBOURG	463 m
D1	MAITEL Philippe Jacques Ferblanterie	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales, Mécanique industrielle	Marché aux Poissons ( Vieux, 3, rue du) STRASBOURG	467 m
C1	ROYAL PRESSING Pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Temple neuf (4, rue) STRASBOURG	474 m
E4	SCHMITT. Ph. Fabrique de bascules, crics.	Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	Austerlitz (1 rue militaire). STRASBOURG	475 m
E2	KNOPF (Jean) Fabrique de couleurs de bronze	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Bouchers (4 rue des) STRASBOURG	478 m
E2	POTASCHMANN (Jacques). Pressing.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Austerlitz (24 rue d'). STRASBOURG	478 m
D1	Ville de Strasbourg. Ensemble Immobilier de l'Ancienne Douane. DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Douane (rue de la). STRASBOURG	483 m
E5	STRAFFRANCE S.A.R.L. Fabrique de jouets.	Fabrication de jeux et jouets, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Abrevoir (9 rue de l') STRASBOURG	484 m
D5	SCHOENPFLUG ( Florian) Fonderie	Fonderie	Abrevoir (36, rue de l') STRASBOURG	486 m
E4	PFERTZEL Lucien ex FICHTER R Fabrication de bijoux ex fabrique de poupées bourrées.	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Paume (17, rue du Jeu de) STRASBOURG	

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D1	ETS LIEBERMANN ET CIE Confection pour dames "A LA RENOMMEE" Confection pour dames	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de vêtements en textile	Marché aux Poissons ( Vieux, 25 rue du ) STRASBOURG	490 m
C1	ALSATIA S.A. Librairie - Papeterie.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Hallebarde (4 rue de). STRASBOURG	492 m
D1	BLANCHE NEIGE SERVICE Teinturerie - nettoyage à sec, dégraissage au trichloéthylène.	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Trièrers (3-5 rue des) STRASBOURG	498 m
E2	SAEM PARCOURS Parking d'Austerlitz (anc. de la Cour des Boeufs)	Services auxiliaires des transports, Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	Boeufs (rue des). STRASBOURG	500 m

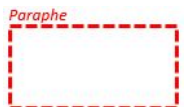
Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
KOELL (veuve) Fonderie de suif	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202)	STRASBOURG
FOERTER (Frédéric) Fonderie de suif	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202)	STRASBOURG
KOHL Fonderie de suif et fabrique de savon	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202)	STRASBOURG
MATTER (Joseph) Teinturerie et blanchisserie de coton	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Robertsau (maison 185) STRASBOURG
Fabrique d'acide acétique et d'acétate de plomb	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	STRASBOURG
KATZ et BLUM Fabrique de toiles cirées	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	Robertsau, Quartier Bleu STRASBOURG
HORNUNG (Louis) Savonnerie	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
KOCH (Martin) Abattoir	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	Quartier rouge (n°322 ou 312) STRASBOURG
SCHMUTZ (S., veuve) Abattoir	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	STRASBOURG
JA COUEMIN et Cie Fabrique de guano artificiel	Fabrication de produits azotés et d'engrais	STRASBOURG
KOHL Fonderie de suif à feu nu	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202)	STRASBOURG
SCHMAUCH (François Joseph) Fonderie de suif à feu nu	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202)	STRASBOURG
DAUBANEL Fonderie de suif et fabrique de savon et de chandelles	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202), Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
RICHERT Fonderie de suif et fabrique de savon et de chandelles	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202)	STRASBOURG
VOGT Atelier d'épuration de l'huile par l'acide sulfurique	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	STRASBOURG
KOEFFE Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	STRASBOURG
LANGENHAGEN et KEPP (ou HEPP) Souffrir pour le blanchiment des chapeaux de paille	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	STRASBOURG
FOERTER (Philippe) Savonnerie	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
WALTER Chaudronnerie	Chaudronnerie, tonnellerie	STRASBOURG
DREYER (Bienne) Fabrique de colle forte et de suif d'os	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202), Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	STRASBOURG
HAMMELEY (Charles, fils) Fabrique de gélatine et de colle forte	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Robertsau (1, quartier bleu) STRASBOURG
PRES (Th.), SCHOFFER (Fr.) et VETTER (Frédéric) Fabrique de tôles vernies	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	STRASBOURG
SOCIETE DES VINS DE France	Transformateur PCB	Gare de Strasbourg STRASBOURG
GARAGE DES PONTS COUVERTS Garage et Station-service	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Abattoir (1, quai de l) STRASBOURG
ROYAL Hôtel Hôtel. DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Kuss (3, rue du Maire). STRASBOURG
CATI Centre administratif technique Interdépartemental.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Bâtiment de l'arsenal. STRASBOURG
RENNER Ets Encaustique	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Arsenal (2, rue de l), bâtiment 10A STRASBOURG
PATZWALD Gustave Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Arsenal (2, rue de l). STRASBOURG
Théâtre Municipal de la ville de Strasbourg. Menuiserie	Fabrication de charpenteries et d'autres menuiseries	Arsenal (rue de l), entrée rue du Soleil. STRASBOURG
FRANGE Charles Enseignes - peintures	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) Fabrication de verre d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Soleil (7, Impasse du). STRASBOURG
EDF Distribution d'électricité	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Chute de Strasbourg (ecluses, local du diesel). STRASBOURG
TERRAZZO DES VOSGES SARL Atelier de broyage et de concassage de minerais	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	Lafayette (11, rue). STRASBOURG
HEIM-KAHN-MARINO SARL Atelier de construction mécanique	Mécanique industrielle	STRASBOURG STRASBOURG
TOTAL (Compagnie Française de Raffinage). Station Service Relais de la Canardière.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Morsug (rue) / Schurterlin (rue). STRASBOURG
KAPPLER (Georges), LAGEL (Joseph). Blanchisserie de la Montagne verte. Blanchisserie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Ober (26 rue) STRASBOURG

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Ballastière transformée en étang	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	STRASBOURG
BLOCH et WEIL Fabrique de colorants minéraux	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre, Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	Robertsau, quartier blanc (n°20) STRASBOURG
REYSZ (Jean Guillaume) Atelier de construction mécanique	Mécanique industrielle, Mécanique industrielle	Soleil (7 impasse du) STRASBOURG
WOHL Atelier de construction	Mécanique industrielle	STRASBOURG
BAILLIET Teinturerie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Vent (1 rue du) STRASBOURG
DIETSCH Fabrique de draps	Tissage, Tissage	Robertsau, quartier rouge, n°293 (ou 298, selon les documents) STRASBOURG
STHELIN frères et Cie, ex-Société de la Filature et du Tissage de laine de Strasbourg Filature et tissage, usine de la Chartrouse	Tissage, Ennoblement textile (teinture, impression,...), Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage, Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage, Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz), Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage, Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	STRASBOURG
LEVY (Maurice) Filature	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage	STRASBOURG
Arsenal de Strasbourg, fonderie impériale de canons	Fabrication d'armes et de munitions, Fabrication d'armes et de munitions, Fonderie	STRASBOURG
COYARD Fabrique de carton et de papier d'emballage	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	STRASBOURG
JUNDT et fils Fabrique de carton	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	Robertsau, Quartier Bleu, 47 STRASBOURG
LACHAPPELLE (Louis) Fabrique de lames de parquet	Fabrication de charpenteries et d'autres menuiseries	Robertsau, Quartier Blanc, 36bis STRASBOURG
KÜMMER fabrique de parquets	Fabrication de charpenteries et d'autres menuiseries, Fabrication de charpenteries et d'autres menuiseries	STRASBOURG
JACOUEMIN et Cie Fabrique de produits chimiques	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre, Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	STRASBOURG
HERRNSCHMIDT et fils Tannerie du Wacken	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz), Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues), Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	STRASBOURG
POLIDORO MAROCCO et OHLMANN Fabrique d'acide sulfurique	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a., Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	STRASBOURG
BLOCH et WEILL Fabrique d'acide tartrique	Industrie chimique, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	STRASBOURG
KÜMMER Fabrique de bitume	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic, Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	STRASBOURG
HUSSION "à la ville de Colmar" Fabrique de chandelles et de savon	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
Usine de Graffenstaden SA Fabrique de machines	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (du bois, portatives), Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, basscules, frigos, ventilateurs...), Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	Graffenstaden STRASBOURG
Société Anonyme pour l'éclairage au gaz de Strasbourg Usine à gaz	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	Trelles (130-131, ruelle dite des) STRASBOURG
MOUGENOT Mégisserie	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	STRASBOURG
WEILL Fabrique de savon	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
SUITTER, LUTZ et Cie Dépôt à vidanges	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	STRASBOURG
ADAM (Thiébaud) Dépôt à vidange	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	STRASBOURG
RUHLMANN Fosses à fumier, dépotoir de vidange	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945), Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	STRASBOURG
Ville de Strasbourg Abattoir public	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	STRASBOURG
RICHERT (Georges) Fonderie de suif et fabrique de savon	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.202), Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
CASS' PAULO - MONOLD Paul Henri ex STECKMAYER Joseph Récupération de ferrailles - Dépôt de véhicules hors d'usage	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto... ) Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto... )	Scheidstein (10, chemin du) STRASBOURG
CASS - AUTO OBERT Dépôt de véhicules hors d'usage	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...) Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto... )	Scheidstein ( 5, rue du) STRASBOURG
LEONHARDT Henry Menuiserie	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	STRASBOURG
S.N.C.F. (Gare de Strasbourg Cronembourg). Gare aux Marchandises.	Transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives)	STRASBOURG
HAEHL VICTOR ET CIE (Sté en commandite simple) Fabrique de bougie - Stéarinerie. Fabrique de paraffine et de cérésine.	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Lamasse (1, rue) STRASBOURG
T.L CHARLEY - FABRIQUE FRANÇAISE DE COULEURS ET VERNIS ex MACK & CIE Fabrique de couleurs et vernis	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	STRASBOURG
SA DES FABRIQUES D'HUILES? MASTIC ET BLANC MINÉRAL, ex FLUSS -STAUFER Fabrique de blanc de craie de poudre	Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.	STRASBOURG
STANDARD FRANÇAISE DES PETROLES ex STANDARD FRANCO- AMERICAINE DES PETROLES ex L'ÉCONOMIQUE Stockage d'hydrocarbures	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	STRASBOURG STRASBOURG
ATAC. Supermarché (Entrepôt).	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Reinfield (14 Rue du) STRASBOURG
Centre d'Équipement ménager S.A. Dépôt de gaz.	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	STRASBOURG
Compagnie Rhénane de raffinage S.A. DLI Aérien.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	STRASBOURG
GPS, ex RAFFINERIE DE STRASBOURG. Dépôt hydrocarbures Port du Rhin.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	STRASBOURG
FORGES DE STRASBOURG S.A., ex WOLF, NETTER et JACOBS. Forges.	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...), Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	STRASBOURG
WAGNER (Gebrüder) Frères. Fabrique de savon.	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
HELD. Fabrique de savon et de Parfum.	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
SCHNEIDER JACQUET et Cie. Fabrication et installation de machines spécialisées pour la menuiserie. Fonderie de fer.	Fonderie, Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission), Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	STRASBOURG
LEVY (Joseph). Fabrique d'engrais.	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, de la charcuterie et des os (dégraissage, dépôt, équarrissage)	STRASBOURG
LEVY (Jacob), ex SOHN (Joseph). Fonderie de savon.	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
FRIED et INTERSEN. Tannerie, Mégisserie.	Aprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	STRASBOURG
SACAM ALSACE. Véhicule particuliers et utilitaires, pièces détachés.	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	STRASBOURG
SCHERRER (Julien). Dépôt de ferraille, Matériel d'occasion, Récupération et démolition.	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto... )	STRASBOURG
KEMLINSKI M. Dépôt de pétrole.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	STRASBOURG
HIPP et NEUBERT. Fabrique de toile cirée.	Fabrication d'articles textiles	STRASBOURG
Ecole de Plein Air. Dépôt de gaz.	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	STRASBOURG
WALTER F. Fabrique de produits chimiques	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	STRASBOURG
NICOT G.M.B.H. Magasin d'asphalte, Dépôt d'asphalte.	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	STRASBOURG
HOUEL. G. Garage.	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	STRASBOURG
Papeteries de la Robertsau S.P.A., ex Nouvelle Manufacture de Papier S.A. Nouvelle Manufacture de Papier.	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	STRASBOURG
KOEPF. Maraîcher.	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum... ) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse)	STRASBOURG
ROEHLING Frères. Fabrication et commerce de charbon.	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	STRASBOURG
Maison Alsacienne de Chemins de Fer Portatifs. Réparation et montage de matériel ferroviaire.	Garages, ateliers, mécanique et soudure	STRASBOURG
Forge de Strasbourg S.A, ex WOLF, NETTER, et JACOBI. Constructions métalliques. Forge.	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fonderie d'autres métaux non ferreux.	STRASBOURG

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Acérières du Haut Rhin, J.EBSTEIN et Cie. Acérières.	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étrépage)	STRASBOURG
Société Strasbourgeoise de Constructions mécaniques, ex Els G KOLB, Sté par actions. Ateliers de constructions mécaniques et de chaudronnerie.	Mécanique industrielle, Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	STRASBOURG
STRABURGER MASCHINENFABRIK A. G. Construction mécanique.	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	STRASBOURG
Der deutsche russische Napha-Muport - Gesellschaft. Dépôt de pétrole.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	STRASBOURG
Bässische Stohl et Hammeruerke. Acierie.	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étrépage)	STRASBOURG
Transport COLLOBERT Sté, ex SOGEMA Sté. DLI, transbordement de potasse du bassin des remparts.	Extraction des minéraux chimiques (ex : soufre, sulfate, baryum... ) et d'engrais minéraux (phosphate, potasse), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	STRASBOURG
Approvisionnement du bâtiment et de TP. Source radioactive	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	STRASBOURG
L.O.L.L (Karl). Fabrique de limes (Feilenhauerei).	Fabrication de coutellerie	Alberstrasse, 9. STRASBOURG
"Plage du Rhin". Restaurant. Gaz	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	STRASBOURG
Kohlensäure-Werke C.G. Rommenhöller. A. G. Dépôt d'acide.	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Hafenstrasse (Rue duport). STRASBOURG
WAGNER (Charles) et F. WAGNER (Gebrüder). Fabrique de savon et de poudre de savon.	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	STRASBOURG
PAULI (Albert). Chantier de construction de bateaux;	Construction navale	Wacken (n°9). STRASBOURG
Les couleurs du Midi, ex Société provençale de blanc fixe des ocres et couleurs). DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Napoléon (2 rue du Rhin). STRASBOURG
S.CAR. Forges de Strasbourg.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Napoléon (101 rue du Rhin). STRASBOURG
FORGES DE STRASBOURG S.A. Chaudronnerie, Tôlerie.	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Chaudronnerie, tonnelerie, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Napoléon (101 rue du Rhin). STRASBOURG
PIB (Peintures Industrielles et Bâtiment). Peintures.	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Napoléon (rue du Rhin). STRASBOURG
SCHERDLIN (Henri). Laboratoire pyrotechnique.	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre...), Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre...)	Wacken (n° 12). STRASBOURG
DIEBOLT J. Droguerie en gros	Commerce de détail de quincaillerie, droguerie, peintures et verres en magasin spécialisé (sauf s'il y a production, fabrication de drogues, alors code C20.x, et groupe SEI 1), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Metzgerthorafen STRASBOURG
ANCEL S.A Fabrique de bretzels	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Lafayette (28-30, rue) STRASBOURG
STRASSBURGER STRASSENBAHNGESELLSCHAFT Tramway	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer	Strasbourg STRASBOURG
S.N.C.F. DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Strasbourg (Gare de). STRASBOURG





## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
<b>Numéro de dossier</b>	20211330
<b>Date de réalisation</b>	06/09/2021
<b>Localisation du bien</b>	20 rue des veaux 67000 STRASBOURG
<b>Section cadastrale</b>	24 80, 24 92
<b>Altitude</b>	138.72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.58213 - Longitude 7.755497
<b>Désignation du vendeur</b>	MERIMEE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

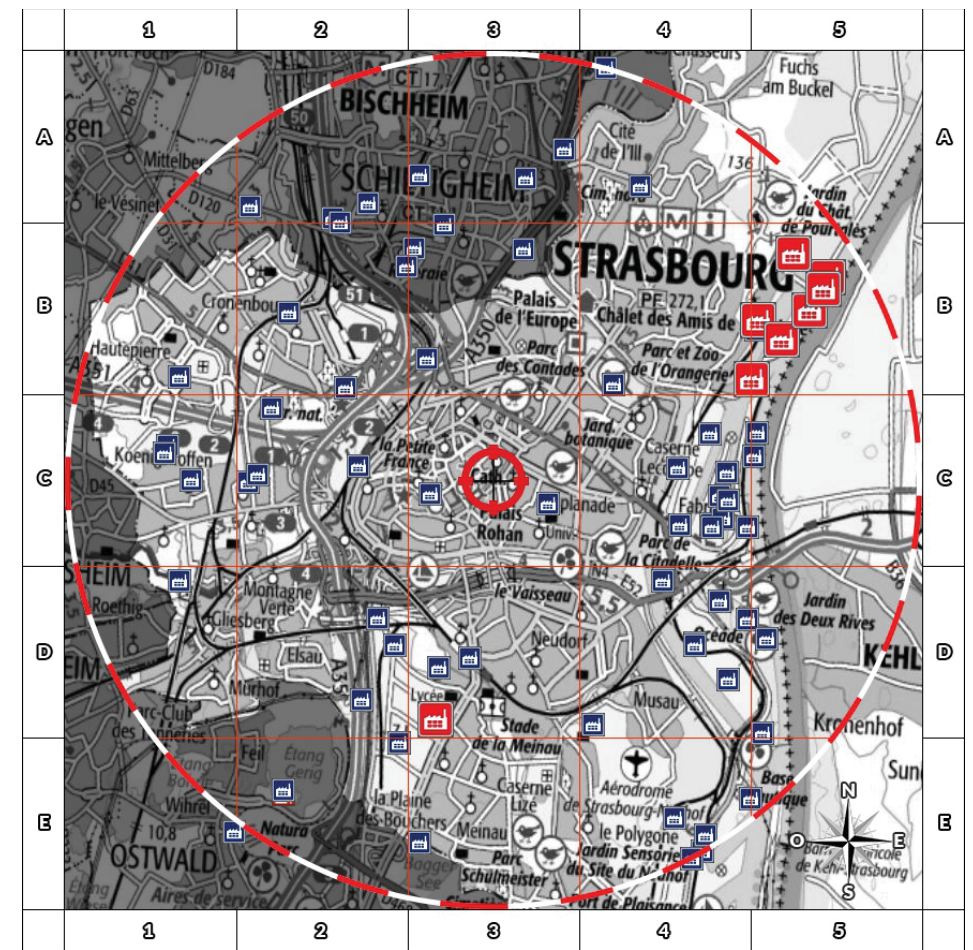
Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

SOMMAIRE
Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE Commune de STRASBOURG



2000m

- |                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso        | Elevage de porc              |
| Usine non Seveso    | Elevage de bovin             |
| Carrière            | Elevage de volaille          |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Paraphe

**Inventaire des ICPE**  
 Commune de STRASBOURG

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
C4	Coordonnées Précises	Société des Malteries d'Alsace	7, rue du Port du Rhin 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
B5	Coordonnées Précises	SANEST S.A.	14, rue de Rouen Port-aux-pétroles 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
C3	Centre de la commune	EUROMETROPOLE - valorisation déch. verts	18 route du Rohschollen CVDV 67100 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
E4	Coordonnées Précises	CONSEIL DE L'EUROPE D' Qual.Médec.	Direction Européenne de la Qualité du Mé Allée Kastner 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
B5	Coordonnées Précises	SEVIA	12E, rue de Rouen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C2	Coordonnées Précises	ENVIE 2e Alsace SAS	6, rue Herrade 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
D5	Coordonnées Précises	SOFIDAL	21, rue du Havre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	STRASBOURG ENERGIE	1BIS, Rue du Doubs 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
C4	Coordonnées Précises	GRANDS MOULINS DE STRASBOURG GMS	1, Place Henry Levy 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
B1	Coordonnées Précises	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Avenue Molière Hautepierre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	RIFF	8, rue du Doubs 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	SITA NORD EST - VALOREST	13, Route du Rohrschollen 67100 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	PROCHIMEST	74, rue de la Plaine des Bouchers BP 126 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
B2	Coordonnées Précises	CTS	14, rue de la Gare aux marchandises 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
E4	Coordonnées Précises	METALIFER Groupe Ecore 7	7, rue de Cherbourg 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C4	Coordonnées Précises	ARMBRUSTER Strasbourg	4, rue de la Minoterie 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	ES BIOMASSE	101, rue du Rhin Napoléon 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
E4	Coordonnées Précises	CA Strasbourg (Silorins + Silostr)	113, rue du Rhin Napoléon 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	WINCANTON MONDIA	9 -10, Rue du Havre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	DERICHEBOURG	15, Rue du Havre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C4	Coordonnées Précises	BMW FRANCE	8, Rue de la Minoterie 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C2	Coordonnées Précises	VERT MARINE (SERS) NOUVELLE PATINOIRE	Route d'Oberhausbergen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
B4	Valeur initiale	ASS.DES AMIS DU ZOO	PARC DE L'ORANGERIE 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	NOTAPIERRE	10 rue de chalons sur saône 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C2	Coordonnées Précises	SNCF	19 rue Georges Wodli 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
C3	Centre de la commune	COLAS EST S.A.	9, route du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En construction Autorisation	Non Seveso NON
C1	Coordonnées Précises	CHALEUR HAUTEPIERRE	60, rue Jean Giraudoux 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
A4	Coordonnées Précises	LANA PAPIERS SPECIALIX II	139, route de La Wantzenau BP 10018 67015 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
E4	Coordonnées Précises	METALIFER Groupe Ecore	3, rue de Cherbourg 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C5	Coordonnées Précises	DACSA FRANCE S.A.S	7, rue du Bassin de l'Industrie CS50092 67017 STRASBOURG	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
D3	Coordonnées Précises	CARAMBARCO	12, route de la Fédération BP 64 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
E2	Coordonnées Précises	SPIELMANN D. SAS	20, rue des Frères Eberts BP 40022 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	SPA DE STRASBOURG	45 ROUTE DU RHIN 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C4	Coordonnées Précises	DERICHEBOURG (ex ESKA Minoterie)	10, rue de la Minoterie BP 75 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	DOLE FRANCE S.A.S.	55 Rue du Marché Gare 67200 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	AUCHAN France S.A.	Place Pierre MAUROIS Hautepierre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
C5	Coordonnées Précises	ARCELOR (ex PAB EST)	10, rue du Bassin de l'Industrie 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	INTERDECAF	70, rue de la Plaine des Bouchers 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
C1	Coordonnées Précises	CLESTRA S.A.S.	56, Rue Jean Giraudoux BP 46 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	HAG COFFEY SNC Site Coffey	2, rue de Nantes 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
B3	Coordonnées Précises	Communauté urbaine de STRASBOURG	Rue de l'Eglise Rouge 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	SBVF (Sté Boulangerie Viennoiserie Fra.)	7, rue du Bassin de l'Industrie 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D1	Coordonnées Précises	IMPRIMERIE ALSACIENNE	21, rue Jean Mentelin BP 56 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D2	Coordonnées Précises	PIERRETTE TBA - ELIS	142, rue de l'Unterelsau BP 57 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C2	Coordonnées Précises	COSMEUROPE	43 Allée des Comtes 67200 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	CAFE SATI	4, Rue de Nantes 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
D4	Coordonnées Précises	SERMIX SAS (ex. LACTINA SAS)	107, rue du Rhin Napoléon 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C3	Coordonnées Précises	SCREG EST	Rue de Saint Nazaire 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
D3	Coordonnées Précises	Communauté urbaine de STRASBOURG	Route de la Fédération 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C4	Valeur initiale	ESCAL	6 Rue de la Minoterie 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
C3	Centre de la commune	SUEZ RV NORD EST	1 Place Henri Lévy 67100 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Paraphe

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Coordonnées Précises	MTS	7, rue de Dunkerque 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	PROLOGIS France XCVII EurI	rue de Chalons sur Saône 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CTS	23, route du Neuhoef 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	BLUE PAPER	4, rue Charles Friedel CS 30009 67017 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
	Coordonnées Précises	SETE	5, route du Petit Rhin 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
	Coordonnées Précises	HOPITALUX UNIV'ERSITAIRES de STRASBOURG	rue Jean Giraudoux Haute pierre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	WINCANTON MONDIA	7, Rue du Havre 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	Union des Coopérateurs d'Alsace (COOPE)	3 rue de la Coopérative 67017 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Déchetterie de la Robertsau	rue de Lübeck 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Déchetterie Koenigshoffen	4 rue de l'Abbé Lemire 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	NLMK Strasbourg	1, rue du Bassin de l'industrie BP 89 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SCHROLL S.A.S.	6, rue de Cherbourg BP 23 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	AUTOSTADIUM	210 avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	ADIENT France SAS (ex Johnson controls)	6, rue Schertz BP 13 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Bas OUI
	Coordonnées Précises	BOLLORE ENERGY Strasbourg	23, rue de Rouen BP 14 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Haut OUI
	Coordonnées Précises	TREDI Strasbourg	74 quai Jacoutot 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Haut OUI
	Coordonnées Précises	SOCIETE EUROPEENNE DE STOCKAGE D1	28, rue de Rouen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation avec servitudes	Seveso Seuil Haut OUI
	Coordonnées Précises	SOCIETE EUROPEENNE DE STOCKAGE D2	70, Quai Jacoutot 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation avec servitudes	Seveso Seuil Haut OUI
	Coordonnées Précises	WAGRAM TERMINAL SAS	Terminal pétrolier 72 Quai Jacoutot 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation avec servitudes	Seveso Seuil Haut OUI
	Coordonnées Précises	RUBIS TERMINAL	65, quai Jacoutot 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation avec servitudes	Seveso Seuil Haut OUI
	Coordonnées Précises	PRODAIR ET OIE Strasbourg	72B QUAI JACOUTOT Port aux Pétroles 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation avec servitudes	Seveso Seuil Haut OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
NATIXIS LEASE IMMO	31, Rue de Bayonne 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ATAC	16, rue de Cherbourg 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
ATAC S.A.	4 Rue de Biarritz Port Autonome Sud 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
TIMKEN	6 rue de Bastia 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SCI STRASBOURG BAYONNE	25, 27, 29 rue de Bayonne 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
AGRI-CHEM	33, rue de Bayonne 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SCI STRASBOURG BAYONNE	17-23 Rue de Bayonne 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BIO SPRINGER	8, Rue de Saint Nazaire 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
POLYPEPTIDE	7, rue de Boulogne 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
GEODIS BM ALSACE S.A.S.	21, Rue de Cherbourg 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SARDI	15 Route du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SICINVEST SA	3 et 5 rue de Dieppe 67000 STRASBOURG	En construction Autorisation	Non Seveso NON
ALTEM S.A.S.	10, route du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
Guy Dauphin Environnement - St Malo	Rue de Saint Malo 67100 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
NORMA	9, rue de Rochefort 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SARIA INDUSTRIE SUD EST	19 ROUTE DU ROHRSCROLLEN 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SENERVAL UIOM	3, route du Rohrschollen 67100 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
SIL FALA	8, rue de Saint Nazaire BP 62028 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
CARGILL FRANCE SAS	11, rue de St-Malo 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
STEERING FRANCE	81, rue de la Rochelle 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
ALTEM	3 route du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
SOPREMA	16, rue du Rheinfield 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
LESAFFRE CULINARY STRG (anct SENSIENT)	5, route du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
GDE METALIFER Rohrschollen	3a, route du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SENERVAL PTM	Route du Rohrschollen 67100 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
VALORHIN	Route du Glaserow oerth PK 300 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
SOPREMA	14 rue de Saint Nazaire CS 60121 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PUNCH POWERGLIDE (Ex GM)	81, rue de la Rochelle BP33 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
COLAS EST (ex-SARM)	9, Rte du Rohrschollen 67000 STRASBOURG	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Paraphe



## Descriptif des risques

Extrait des données publiques de l'Etat disponibles sur le site Georisques.gouv.fr



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

### Localisation

Coordonnées GPS :  
Longitude = 7.755497  
Latitude = 48.58213



### Informations sur la commune

Nom : STRASBOURG  
Code Postal : 67000  
Département : BAS-RHIN  
Région : GRAND EST

Code INSEE : 67482  
Commune dotée d'un DICRIM : Non  
Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 15  
Population à la date du 31/08/2018 : 271782

### Quels risques peuvent impacter la localisation ?



## Inondations

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

### LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

### Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

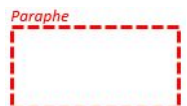
Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Oui

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : événement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



■ Crue de forte probabilité  
■ Crue de moyenne probabilité  
■ Crue de faible probabilité

Nom du TRI	Aléa	Cours d'eau	Arrêté du préfet coordinateur de bassin	Arrêté stratégie locale	Arrêté préfet / parties prenantes	Arrêté d'approbation de la partie locale	Arrêté TRI national
Agglomération strasbourgeoise	Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau		18/12/2012				06/11/2012



## Inondations (suite)

### Informations historiques sur les inondations

18 événements historiques d'inondations sont identifiés dans le département BAS-RHIN

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
04/04/1983 27/05/1983	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), Ecoulement sur route, Nappe affleurante	1-9morts	inconnu
24/12/1919 28/01/1920	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé)	1-9morts	inconnu
30/11/1993 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Nappe affleurante	10-99morts	inconnu
30/11/1993 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Nappe affleurante	10-99morts	inconnu
16/09/1852 20/09/1852	Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), rupture d'ouvrage de défense	inconnu	inconnu
12/06/1876 14/06/1876	Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu
01/09/1881 02/09/1881	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	inconnu	inconnu
31/08/1882 27/09/1882	Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu
09/01/1955 30/01/1955	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Nappe affleurante	1-9morts	30M-300M
20/02/1999 12/06/1999	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense	aucun_blesses	inconnu
07/08/2007 10/08/2007	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	inconnu	inconnu
31/12/1981 27/01/1982	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), Ecoulement sur route, non précisé	aucun_blesses	inconnu
07/04/1983 12/04/1983	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Ruissellement rural, Nappe affleurante, Barrage	1-9morts	inconnu
30/11/1882 27/01/1883	Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Drainage des eaux pluviales	1-9morts	inconnu
22/10/1998 31/10/1998	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Lave torrentielle, coulée de boue, lahar, Ecoulement sur route, Ruissellement rural	aucun_blesses	inconnu
31/12/1909 27/01/1910	Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), Ruissellement rural, Nappe affleurante, Mer/Marée, rupture d'ouvrage de défense	10-99morts	300M-3G
27/12/1947 16/01/1948	Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures), rupture d'ouvrage de défense	10-99morts	+3G
30/04/1970 27/05/1970	Crue pluviale (temps montée indéterminé), non précisé	1-9morts	inconnu

## Inondations (suite)

### LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondation : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte

PPR	Aléa	Préscrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
PPRi CUS	Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par remontées de nappes naturelles	17/01/2011		20/04/2018				67SN19870001, 67SN19870002, 67SN19870003, 67SN19870004, 67SN19870005, 67SN19870006, 67SN19870007, 67SN19870008, 67SN19870009, 67SN19870010, 67SN19870011, 67SN19870012, 67SN19870013, 67SN19870014, 67SN19870015
PERI et PPRi Strasbourg	Par une crue à débordement lent de cours d'eau, Par remontées de nappes naturelles	20/11/1995		04/06/1996				

Paraphe

## Retrait-Gonflement des sols Argileux

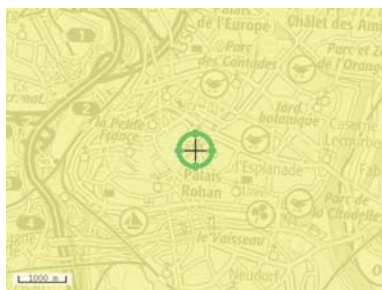
La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

### LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Localisation exposée aux retrait-gonflement des sols argileux : **Oui**

Type d'exposition de la localisation : **Aléa faible**

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



- Exposition forte
- Exposition moyen
- Exposition faible

### LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Retrait-gonflement des sols argileux : **Non**

## Mouvements de Terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

### LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : **Oui**

Cette carte illustre l'ensemble des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 mètres autour de votre localisation. Ce rayon a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols et de ses impacts.



- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

### LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : **Non**

Paraphe





## Cavités Souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

### LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE ?

**Cavités recensées dans un rayon de 500 m : Oui**

La carte représente les cavités présentes autour de votre localisation. Le rayon de 500m a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols dus aux cavités et de ses impacts.



- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- Souterrain

### LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : **Non**

## Séismes

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

### QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA LOCALISATION ?

**Type d'exposition de la localisation : 3 - MODEREE**

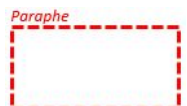
Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

### LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Séismes : **Non**



## Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

### [LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE DE SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS \(BASOL\) ?](#)

Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non

### [LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE \(BASIAS\) ?](#)

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans un rayon de 500 m : Oui

Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.... La carte représente les implantations dans un rayon de 500 m autour de votre localisation.



- Sites Basias (XY du centre du site)
- Sites Basias (XY de l'adresse du site)

## Pollution des Sols, SIS et Anciens Sites Industriels (suite)

### [LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS \(SIS\) ?](#)

Présence de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans un rayon de 1000 m : Oui

Sur cette carte sont indiqués les Secteurs d'information sur les sols (SIS) publiés par l'Etat. La carte représente les SIS dans un rayon de 1000 m autour de votre localisation. Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.



- Emprises des secteurs d'information sur les sols
- Localisations des secteurs d'information sur les sols

Paraphe

## Installations Industrielles

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

### LA LOCALISATION EST-ELLE ÊTRE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0  
Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 6

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



- Installations classées (Grande échelle)
- Usine Seveso
  - Usine non Seveso
  - Elevage de bovin
  - Elevage de volaille
  - Elevage de porc
  - Carrière

### LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5 km : 65

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



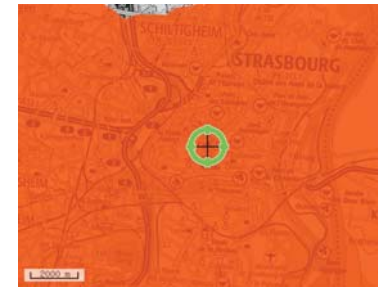
- Stations d'épuration
- Elevage
- Industries
- Etablissements Pollueurs

## Installations Industrielles (suite)

### LA LOCALISATION EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

La commune de votre localisation est soumise à un PPR Installations industrielles : Oui

Le PPR (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



- Commune concernée par un PPR Risque industriel prescrit
- Commune concernée par un PPR Risque industriel approuvé

PPR	Aléa	Préscrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
67 PPR SES1, SES2, RUBIS STOCK	Effet thermique, Effet de surpression, Effet toxique	02/03/2009	25/02/2013	28/11/2013				

Paraphe



## Canalisations de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.

### LA LOCALISATION EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Localisation exposée à des canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500 m : Non

## Installations Nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

### LA LOCALISATION EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Localisation exposée à des installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km : Non  
Localisation exposée à des centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : Non



## Installations Nucléaires

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup> (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

### QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE VOTRE LOCALISATION ?

**Le potentiel radon de la commune de votre localisation est : potentiel de catégorie 1 (faible)**

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



## Glossaire

### Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication. Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

### Catastrophe naturelle

Définition juridique (source : guide général PPR)

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

### Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Définition juridique (source: <http://www.prim.net>)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé. Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle. Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage. Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique). Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

Paraphe

## Catastrophes Naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 15

Libellé	Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	67PREF19830319	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondations et coulées de boue	67PREF19830499	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	67PREF19860006	18/08/1986	18/08/1986	11/12/1986	09/01/1987
Inondations et coulées de boue	67PREF19880009	12/03/1988	29/03/1988	10/06/1988	19/06/1988
Inondations et coulées de boue	67PREF19900098	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations et coulées de boue	67PREF19900121	13/08/1990	13/08/1990	04/12/1990	15/12/1990
Inondations et coulées de boue	67PREF19920024	24/06/1992	24/06/1992	24/12/1992	16/01/1993
Inondations et coulées de boue	67PREF19940048	19/06/1994	19/06/1994	28/10/1994	20/11/1994
Inondations et coulées de boue	67PREF19950005	21/06/1995	21/06/1995	28/09/1995	15/10/1995
Inondations et coulées de boue	67PREF19960012	09/06/1996	09/06/1996	01/10/1996	17/10/1996
Inondations et coulées de boue	67PREF19990033	12/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	67PREF19990485	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	67PREF20000006	03/05/2000	03/05/2000	06/11/2000	22/11/2000
Inondations et coulées de boue	67PREF20000007	11/05/2000	12/05/2000	06/11/2000	22/11/2000
Inondations et coulées de boue	67PREF20080035	29/05/2008	30/05/2008	11/09/2008	16/09/2008

## Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires. La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

## Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

## Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

## Droits d'auteur

Le « Producteur » garantit au « Réutilisateur » le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de « l'Information » soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser « l'information » :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer « l'Information » ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de « l'Information », notamment pour créer des « Informations dérivées » ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres « Informations », ou en l'incluant dans votre propre produit ou application, sous réserve de mentionner la paternité de « l'Information » ;
- sa source (à minima le nom du « Producteur ») et la date de sa dernière mise à jour.

Le « Ré-utilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de « l'Information », ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le « Producteur », ou par toute autre entité publique, du « Ré-utilisateur » ou de sa réutilisation.

## Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

Paraphe





## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SCP GRIENEISEN-GRESSER-GLOCK
<b>Numéro de dossier</b>	20211330
<b>Date de réalisation</b>	06/09/2021
<b>Localisation du bien</b>	20 rue des veaux 67000 STRASBOURG
<b>Section cadastrale</b>	24 80, 24 92
<b>Altitude</b>	138,72m
<b>Données GPS</b>	Latitude 48.58213 - Longitude 7.755497
<b>Désignation du vendeur</b>	MERIMEE
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT	
Non exposé	24 80, 24 92

SOMMAIRE
Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>Cadastre</b>
20 rue des veaux 67000 STRASBOURG	24 80, 24 92

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé  approuvé  date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé  approuvé  date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup> forte       zone B <sup>2</sup> forte       zone C <sup>3</sup> modérée       zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au 1 de l'article 1609 quatervises A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

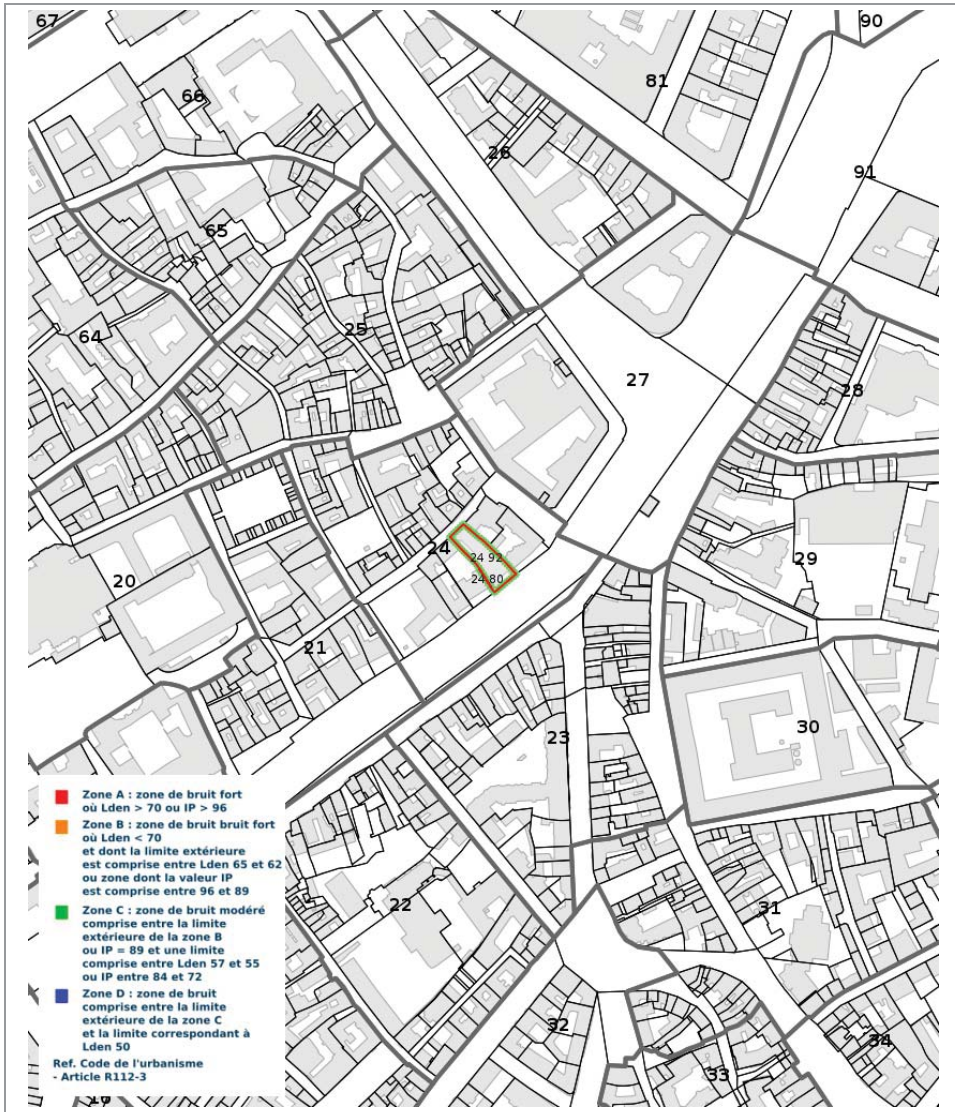
### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de STRASBOURG

Vendeur - Acquéreur	
Vendeur	MERIMEE
Acquéreur	
Date	06/09/2021 <span style="float: right;">Fin de validité 06/03/2022</span>

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat futur d'achèvement.  
Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/> **Paraphe**

### Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



### Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



#### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aéroport, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT			
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé	

© DGAC 2004

Signature(s)

